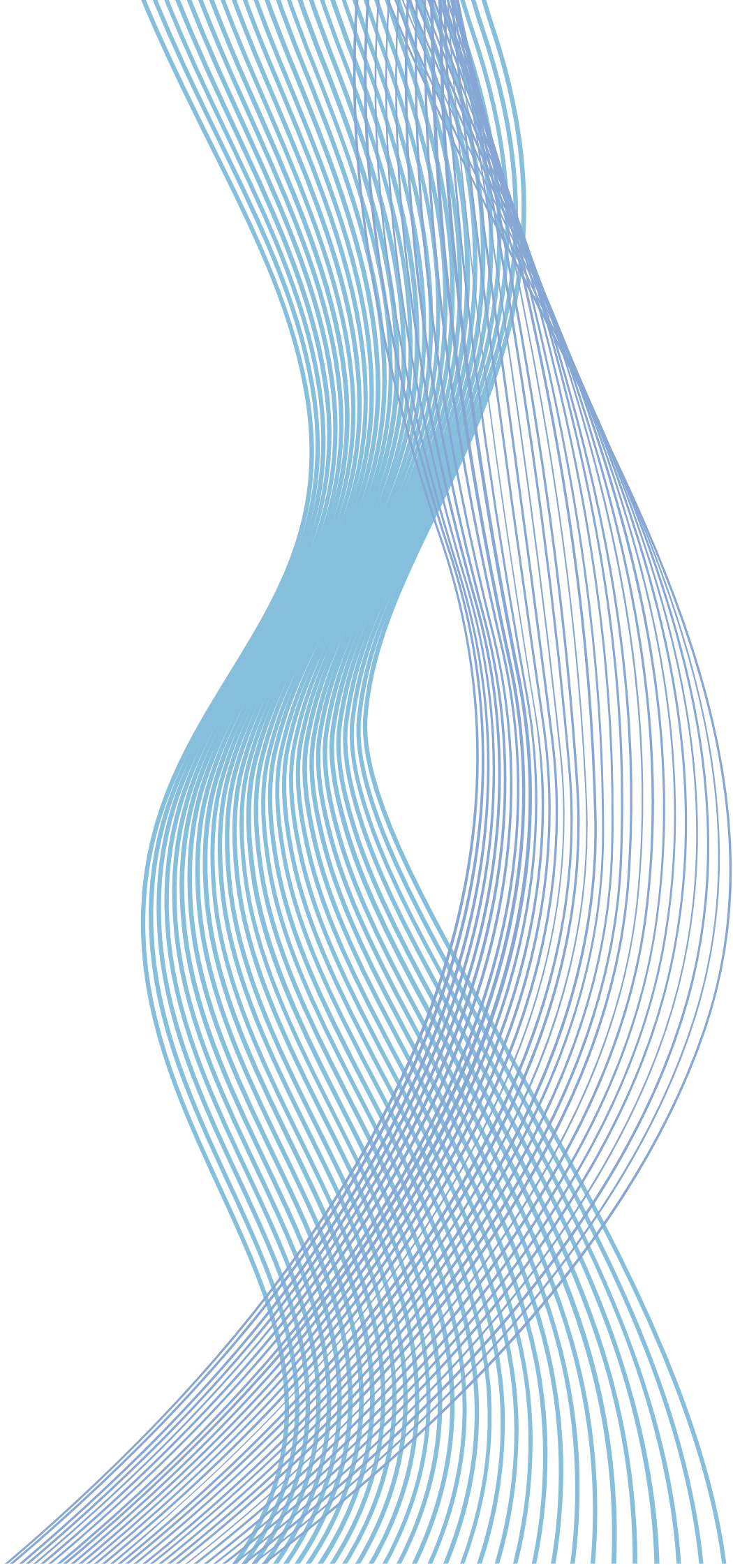


GROUPE



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025





Sommaire

MOT DU PRÉSIDENT.....	4
1.AFMA AUJOURD'HUI	7
1.1 CHIFFRES CLÉS.....	7
1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA	8
1.3 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN 2025.....	10
1.4 ACTUALITÉS 2025 ET FAITS MARQUANTS.....	10
2.RAPPORT DE GESTION	13
2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE.....	13
2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	14
2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS.....	14
2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	14
2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	15
2.6 PERSPECTIVES	15
2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2025.....	16
2.8 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	19
2.9 SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE	20
2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.....	20
2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	20
2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	20
3.RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE.....	26
3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA.....	26
3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA.....	30
3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	34
3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE	38
3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE.....	40
3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE	45
3.7 GOUVERNANCE	46
3.8 INDEX GRI	47
4.RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	52
4.1 RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	53
4.2 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	54
4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	56
4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	57
4.5 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE	58
4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS	59
5.RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	67
5.1 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	68
5.2 BILAN.....	69
5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES.....	71
5.4 ÉTAT DES SOLDES DE GESTION.....	72
5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT	73
5.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS SOCIAUX.....	74
6.RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	78
7.DÉCLARATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	84
8.LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS AU COURS DE L'EXERCICE.....	86



INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

MOT DU PRÉSIDENT

Farid BENSAÏD

Président Directeur Général

Dans un environnement mondial traversé par de profondes mutations économiques, des tensions persistantes sur les marchés énergétiques et un climat géopolitique incertain, l'économie marocaine a confirmé sa résilience avec une croissance économique qui devra dépasser 4,5 en 2025 contre 3,5% enregistrés en 2024.

Le secteur de l'assurance n'est pas en reste, confirmant sa trajectoire ascendante avec une progression de 7,9% en 2025 contre 5,2% en 2024.

Les branches Vie et Non-Vie ont également enregistré des croissances respectives de 8,6% et 7,3% témoignant d'une dynamique sectorielle globalement positive.

Pour le Groupe AFMA, l'exercice 2025 s'est distingué par un volume de primes émises de 2,6 MMDH et un chiffre d'affaires consolidé de 317 MDH, soit une croissance de 11% par rapport à 2024. Ces résultats viennent renforcer notre positionnement de leader national dans le courtage et le conseil en assurance.

Durant cette année nous avons poursuivi le déploiement de notre stratégie de transformation et d'innovation digitale pour plus de proximité et meilleur service rendu à nos clients.

Notre engagement en matière de sécurité et de qualité de service s'est à nouveau traduit par le renouvellement de la certification ISO 27001, avec transition à la version 2022, et par le bon déroulement d'audit de suivi de notre certification ISO9001

Je souhaite adresser mes sincères félicitations à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe AFMA, dont la mobilisation exemplaire et le sens du collectif ont rendu possible cette belle performance.

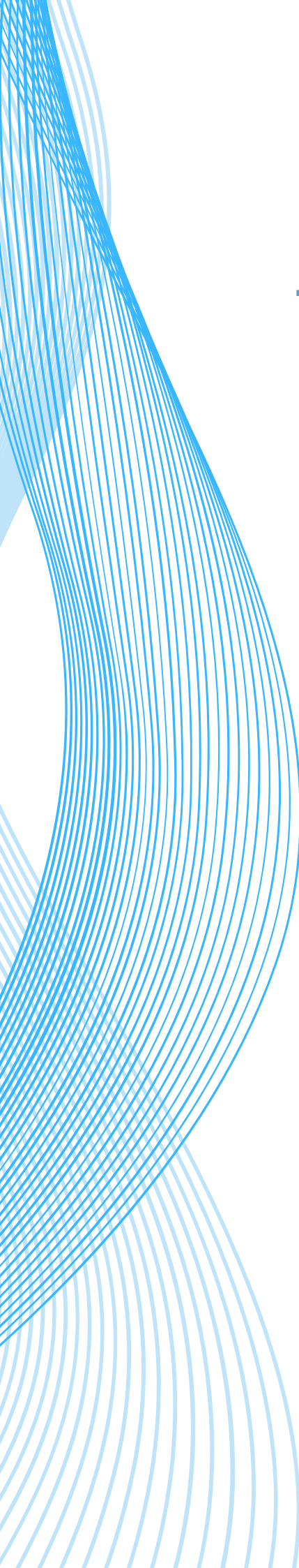


GROUPE
AFMA
ASSUREUR CONSEIL

**AFMA
GROUPE**

AFMA **AUJOURD'HUI**

2025



1.AFMA AUJOURD'HUI

1.1 CHIFFRES CLÉS

1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA

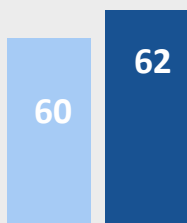
1.3 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

1.4 ACTUALITÉ ET FAITS MARQUANTS

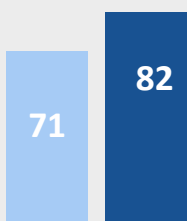
1.AFMA AUJOURD'HUI

1.1 CHIFFRES CLÉS

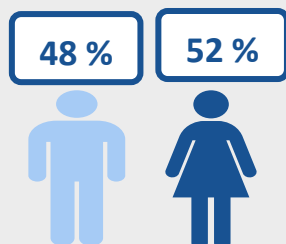
Dividendes par Action



Capitaux propres part du Groupe



Répartition Hommes / Femmes

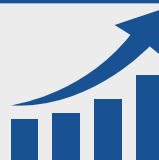


Solidité Financière



Chiffre d'affaires

317 MDH
+ 12%



EBITDA

147 MDH
+7%



Résultat Net part du Groupe

73 MDH
81MDH hors élément exceptionnel



Consommation énergétique par employé maîtrisée



Leader au Maroc dans le conseil et le courtage en assurances des risques, toutes branches.



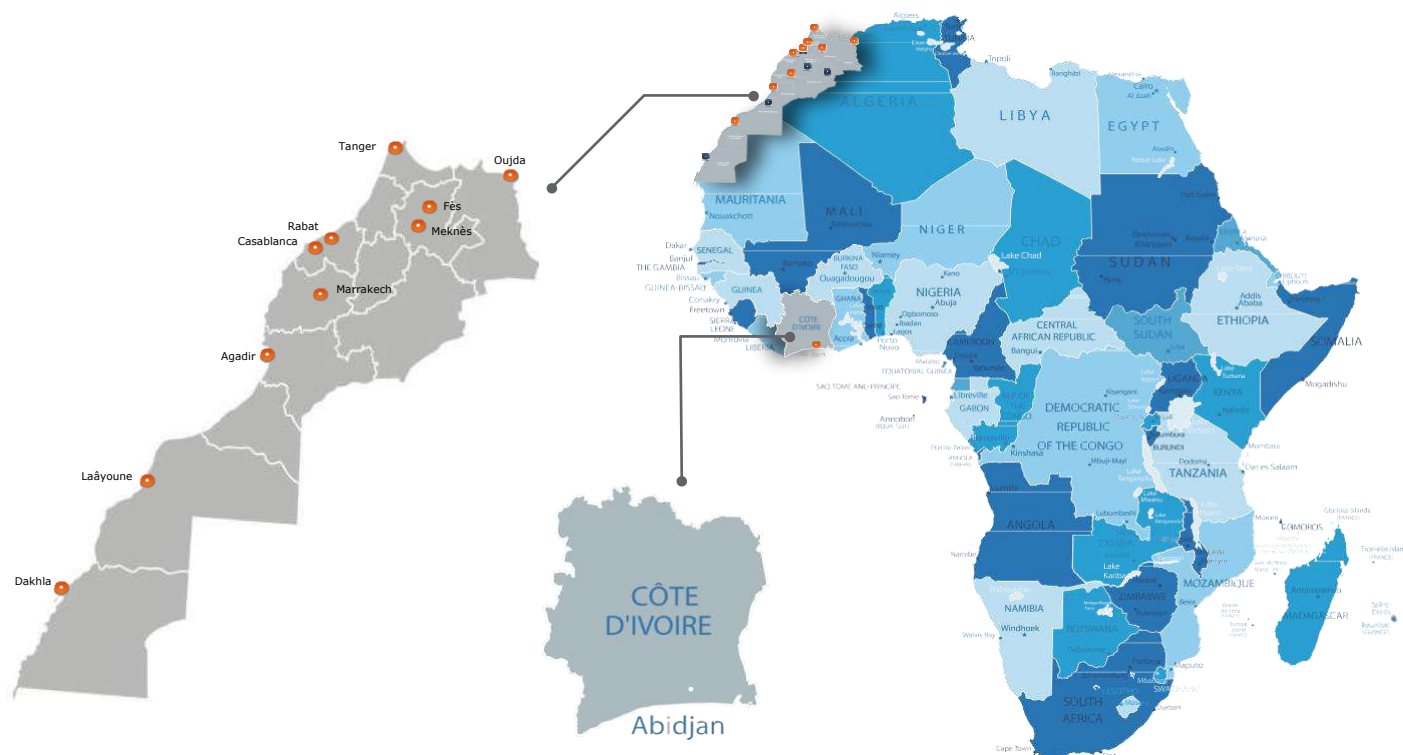
Courtier en assurances, AFMA accompagne depuis plus de 70 ans ses clients, entreprises et particuliers, dans la gestion de leurs risques. Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd’hui en leader et acteur majeur du marché marocain et met la compétence de ses équipes et de son organisation au service de ses clients.

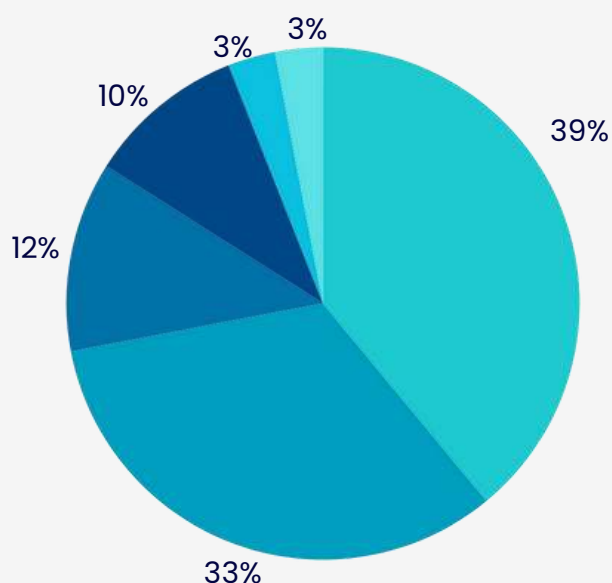
Activités du Groupe

Services aux entreprises - B2B -	Services aux particuliers - B2C -
ASSURANCE DOMMAGES	ASSURANCE AUTOMOBILE
ASSURANCE PERTE D’EXPLOITATION	ASSURANCE MULTIRISQUE ET HABITATION
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE	ASSURANCE RETRAITE ET CAPITALISATION
ASSURANCE TRANSPORT	ASSURANCE INDIVIDUELLE ET ACCIDENTS
ASSURANCES LIÉES À LA CONSTRUCTION	ASSURANCE DÉCÈS
ASSURANCES DE PERSONNES	ASSISTANCE
ASSURANCES CYBER RISK	
ASSURANCE CRÉDIT	
ASSISTANCE	



UN PUISSANT RÉSEAU AU MAROC ET PRÉSENT AUJOURD'HUI EN AFRIQUE





TÉNOR FINANCES

Holding de participation qui porte l'activité de courtage d'assurance de Ténor Group

33%

FLOTTANT EN BOURSE

CIMR

Caisse de retraite qui a le statut de société mutuelle de retraite, régie par la loi 64-12 portant création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), promulguée par le dahir n° 1-14-10 du 6 mars 2014

12%

CDG (FIPAR-HOLDING)

Société d'investissement filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) est une institution publique marocaine qui a pour mission d'investir et de soutenir des projets d'envergure pour renforcer le développement économique et les infrastructures du Maroc

10%

TÉNOR ASSURANCE

Holding de participation

3%

TÉNOR GROUP

Holding de participation multisectorielle, Ténor Group opère dans différents secteurs clés de l'économie marocaine tels que le courtage d'assurance, le nearshoring, les NTIC, la location de véhicules, la restauration, la distribution de produits télécom et la gestion immobilière. Ténor Group détient également des participations dans les secteurs des médias et de l'enseignement

3%

1.4 ACTUALITÉS 2025 ET FAITS MARQUANTS

DES RELAIS DE CROISSANCE AU MAROC ET À L'INTERNATIONAL

Fort de ses succès, AFMA se projette désormais vers de nouveaux horizons, avec un accent particulier sur l'expansion en Afrique-subsaharienne. Cette stratégie vise à étendre notre réseau et à saisir les opportunités de croissance sur de nouveaux marchés, consolidant ainsi notre position de leader régional à vocation internationale.

CERTIFICATION ISO 27001

AFMA a réussi le renouvellement de la certification ISO 27001 avec transition à

la version 2022, confirmant ainsi sa distinction en tant qu'opérateur fiable et bienveillant.

UNE TRANSFORMATION DIGITALE ACCÉLÉRÉE AU SERVICE DES CLIENTS

En 2025, AFMA a poursuivi sa transformation digitale avec engagement, mettant en œuvre des processus numériques pour répondre de manière efficace et proactive aux besoins changeants de ses clients et de son environnement, renforçant ainsi son positionnement en tant qu'acteur innovant et axé sur le service client. Des outils basés sur l'IA ont été aussi déployés.



RAPPORT DE GESTION 2025

2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE

2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.6 PERSPECTIVES

2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2025

2.8 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

2.9 SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE

2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

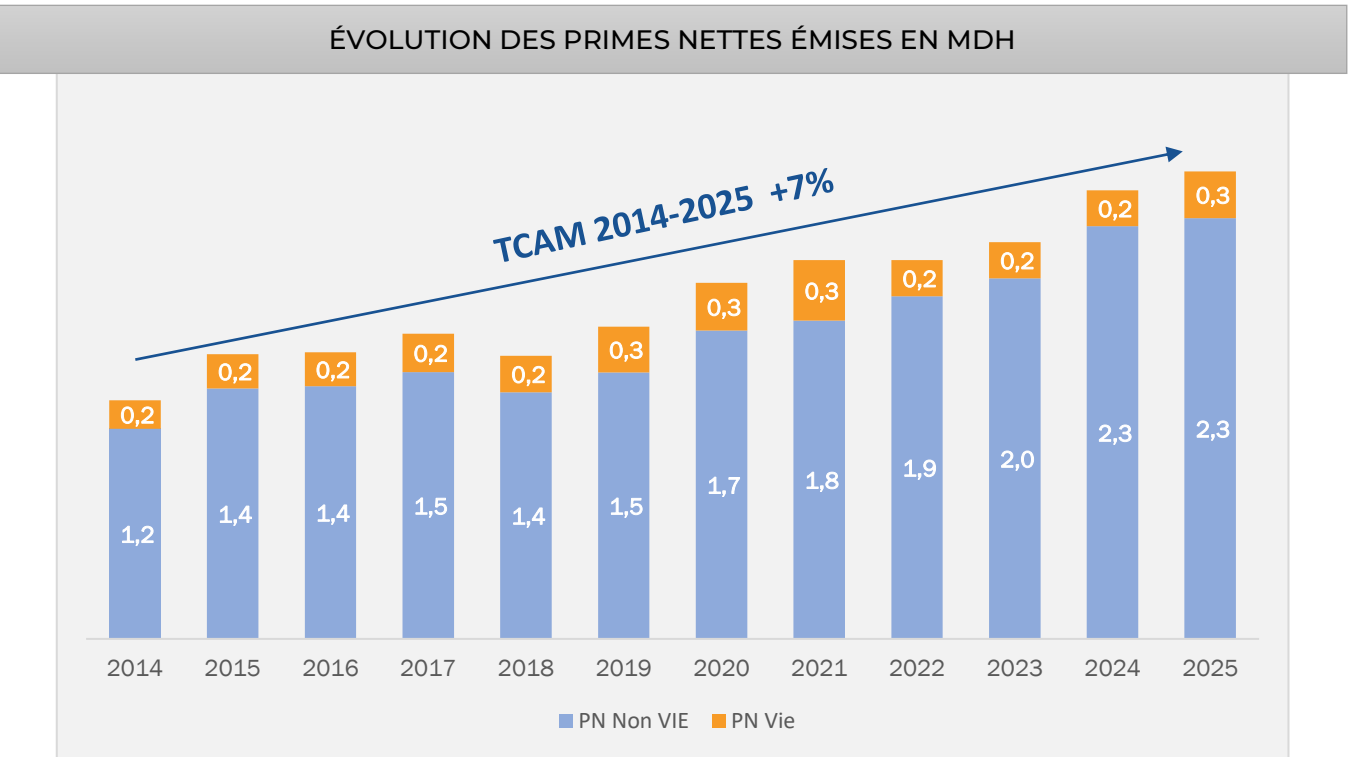
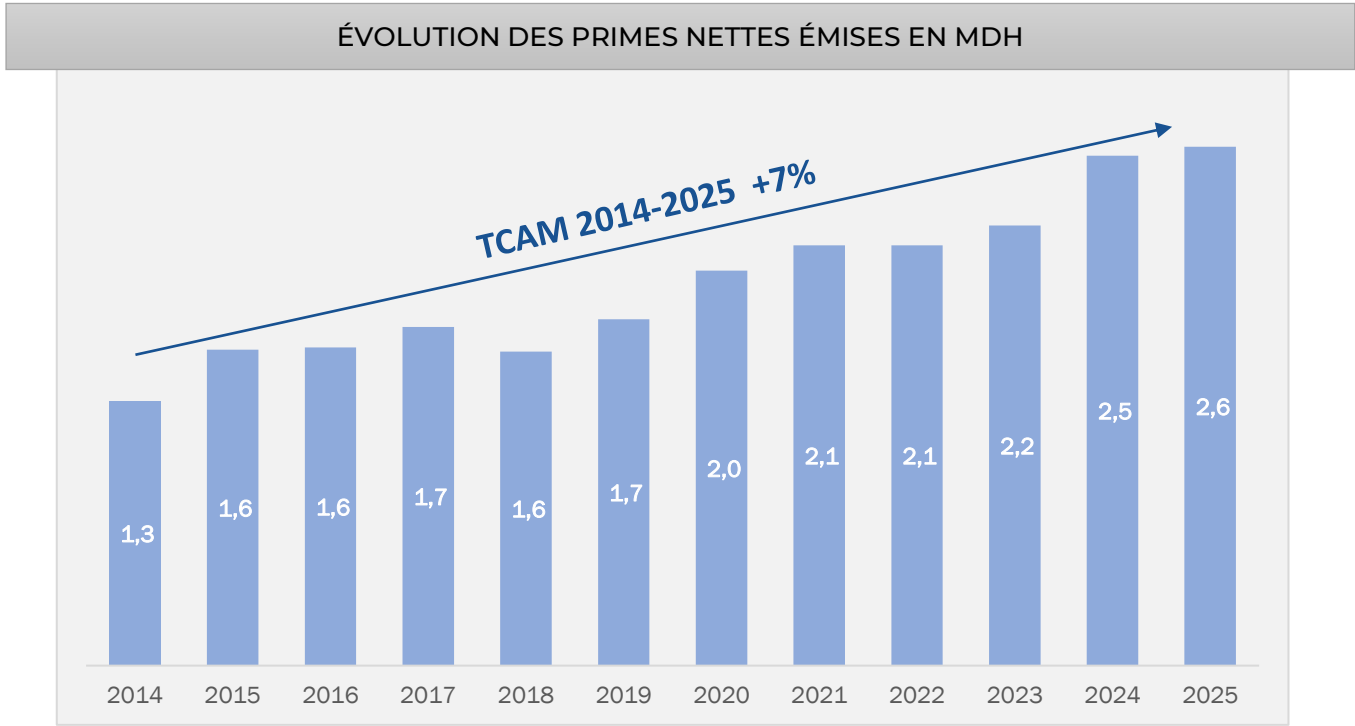
2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

2. RAPPORT DE GESTION

2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE

Le groupe AFMA a enregistré un total primes émises de 2,6 milliards de dirhams au titre de l'exercice 2025 contre 2,5 milliards en 2024.



2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Aucune difficulté majeure n’a été rencontrée durant l’année 2025.

2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Les investissements réalisés par AFMA au courant de l’exercice 2025 se chiffrent 22 MDH financés en fonds propres et en leasing.

Il s’agit essentiellement d’investissements en système d’information, en aménagements, en installations techniques et en matériel informatique.

2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

AFMA SA détient des participations dans ses filiales à hauteur de 91 MDH.

Les dividendes remontés des filiales en 2025 totalisent un montant de 12 MDH réparti comme suit :

Filiale	Taux de participation	Dividendes 2025
		(En KDH)
AFMA AGADIR	87,90%	853
AFMA RABAT	100,00%	770
AFMA MARRAKECH	99,90%	470
AFMA FÈS	99,95%	1 469
AFMA TANGER	99,80%	1 447
MCA	100,00%	1 180
CAM	99,90%	939
SAFE ASSUR	100,00%	880
AL FAHD ASSURANCES	70,00%	2 174
AFMA CREDIT	100%	1 800

Les investissements réalisés au niveau des filiales durant l’exercice 2025 sont comme suit :

Filiales	Investissements
	(KDH)
AFMA AGADIR	697
AFMA MARRAKECH	200
AFMA TANGER	20
AFMA OUJDA	37
AFMA RABAT	258
AFMA FES	174
AFMA KENITRA	225
SAFE ASSUR	3
AL FAHD ASSURANCES	42
AFMA MEKNES	17
AFMA DAKHLA	7
CAM	200
AFMA CREDIT	200
AFMA LAAYOUNE	3
TOTAL	2 083

Il s'agit essentiellement des agencements, des installations techniques et du matériel informatique.

Les indicateurs financiers 2025 des filiales, exprimés en Chiffre d'Affaires et en Résultat Net sont relatés comme suit :

Filiales	Chiffre d'affaires	Résultat Net
	(KDH)	(KDH)
AFMA AGADIR	7 636	1 357
AFMA MARRAKECH	2 378	597
AFMA RABAT	3 189	693
AFMA FÈS	3 914	1 635
AFMA TANGER	8 269	2 426
AFMA OUJDA	671	46
MCA	3 934	1 194
CAM	5 272	1 029
AFMA LAAYOUNE	725	247
AFMA KÉNITRA	1 032	271
SAFEASSUR	8 124	5 251
AFMA AFRICA	0	-37
AL FAHD ASSURANCES	7 548	2 959
AFMA DAKHLA	671	213
AFMA MEKNES	788	195
AFMA CREDIT	2 647	976
ACR-AFMA	9 044	-193

2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement post-clôture significatif n'a été enregistré.

2.6 PERSPECTIVES

Le groupe AFMA continue de maintenir sa politique de croissance, renforçant ainsi sa position de leader sur le marché national du courtage en assurance, grâce à son engagement constant envers l'excellence et à sa capacité à anticiper et à répondre aux besoins évolutifs de ses clients.

2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2025

A. Comptes Sociaux au 31 décembre 2025 / Comptes de Produits et Charges

En KDH	2025	2024	Variation/ KDH	Variation%
PRODUITS D'EXPLOITATION	264 176	241 376	22 799	9%
CHARGES D'EXPLOITATION	175 719	154 128	21 591	12%
EBITDA	97 609	97 630	-21	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	88 456	87 248	1 208	1%
RESULTAT FINANCIER	10 668	6 450	4 217	40%
RESULTAT NON COURANT	-16 102	-6 575	-9 528	59%
RESULTAT AVANT IMPÔT	83 022	87 124	-4 102	-5%
RESULTAT NET	64 430	65 102	-672	-1%
RESULTAT NET HORS CONTRÔLE FISCAL	72 869	65 102	7 767	11%

Les produits d'exploitation sont constitués principalement par les commissions de courtage que perçoit la société sur les primes d'assurances émises.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 264 176 KDH en 2025 contre 241 376 KDH au titre de l'exercice précédent. Soit une augmentation de 9%.

Le résultat net social d'AFMA s'établit à 64 430 KDH en 2025 contre 65 102 KDH au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de -1%. Cette baisse s'explique principalement par le contrôle fiscal survenu au cours de l'exercice 2025 pour un montant de 9.5 Millions de dirhams.

Le résultat net social d'AFMA hors contrôle fiscal s'établit à 72 869 KMAD contre 65 102 KDH en 2024. Soit une hausse de 11% par rapport à 2024.

B. Comptes Sociaux au 31 décembre 2025 / Bilan

ACTIF / KDH	31/12/2025	31/12/2024	PASSIF / KDH	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations en non-valeurs	891	1 226	Capitaux propres	83 419	78 989
Immobilisations incorporelles	21 661	17 802	- Capital social	10 000	10 000
Immobilisations corporelles	20 615	20 159	- Réserves légales	1 000	1 000
Immobilisations financières	91 585	80 785	- Reports à nouveau	7 989	2 887
			- Résultat net de l'exercice	64 430	65 102
			Capitaux propres assimilés	400	600
			Dettes de financements	24 167	15 495
ACTIF IMMOBILISE	134 753	119 972	FINANCEMENTS PERMANENTS	107 986	95 084
Fournisseurs débiteurs	5 158	4 481	Fournisseurs et comptes rattachés	695 393	670 197
Clients et comptes rattachés	668 646	647 010	Clients avances et acomptes	25 830	26 757
Personnel	531	592	Personnel	2 602	1 992
Etat	1 971	1 053	Organismes sociaux	2 810	2 489
Autres débiteurs	120 082	85 552	Etat	7 767	10 092
Comptes de régularisation Actif	1 454	1 963			
TVP	247		Autres Créanciers	67 467	54 796
			Comptes de régularisation Passif	3 736	2 654
			Provisions pour risques et charges	-	209
ACTIF CIRCULANT	798 090	740 651	PASSIF CIRCULANT	805 606	769 185
Trésorerie- Actif	9 115	5 644	Trésorerie- Passif	28 366	2 001
Total Actif	941 957	866 269	Total Passif	941 957	866 269

Le total bilan de la société AFMA s'élève à 941 957 KDH au 31 décembre 2025 contre 866 269 KDH au 31 Décembre 2024.

C. Comptes Consolidés au 31 décembre 2025/ CPC sans retraitement IFRS 16 (KDH)

En KMAD	2025	2024	Variation	Variation%
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	316 579	286 241	30 338	11%
CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	202 863	178 802	24 061	13%
EBITDA	127 022	117 910	9 112	8%
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT	113 716	107 439	6 277	6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	96 933	100 066	-3 133	-3%
RESULTAT FINANCIER	-931	-538	-393	73%
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	96 002	99 528	-3 526	-4%
RESULTAT NET	71 222	72 139	-918	-1%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	70 204	70 118	86	0%
RESULTAT NET HORS CONTRÔLE FISCAL	79 661	72 139	7 521	10%
RNPG HORS CONTRÔLE FISCAL	78 643	70 118	8 524	12%

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 316 579 KDH en 2025 contre 286 241 KDH au titre de l'exercice précédent enregistrant ainsi une augmentation de 11%.

Le résultat avant impôt est de 96 002 KDH en 2025 contre 99 528 KDH en 2024. Soit une augmentation de 9%.

Le résultat net part du groupe s'établit à 70 204 KDH contre 70 118 KDH en 2024. Cette légère variation s'explique principalement par le contrôle fiscal survenu au cours de l'exercice 2025.

Le résultat net part du groupe hors contrôle fiscal s'établit à 78 643 KMAD contre 70 118 KDH en 2024. Soit une hausse de 11% par rapport à 2024.

D. Comptes Consolidés au 31 décembre 2025/ CPC avec retraitement IFRS 16 (KDH)

En KMAD	2025	2024	Variation	Variation%
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	316 579	286 241	30 338	11%
CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	192 846	169 219	23 627	14%
EBITDA	147 179	137 513	9 666	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT	123 733	117 022	6 711	6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	106 950	110 436	-3 486	-3%
RESULTAT FINANCIER	-8 067	-8 084	17	0%
RESULTAT AVANT IMPÔT	98 883	102 352	-3 469	-3%
RESULTAT NET	73 451	74 222	-771	-1%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	72 656	72 354	302	0%
RESULTAT NET HORS CONTRÔLE FISCAL	81 889	74 222	7 668	10%
RNPG HORS CONTRÔLE FISCAL	81 095	72 354	8 741	12%

L'adoption de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location (à partir de janvier 2019) a eu un impact de +2 229 KDH sur le résultat net consolidé de 2025 et de +2 082 KDH sur celui de 2024.

L'incidence de cette norme sur des résultats intermédiaires, à la suite de la répartition des loyers (LLD et Immobiliers) en dotations aux amortissements et en charges d'intérêts, est comme suit :

<u>Résultat Financier</u>	<u>Résultat d'exploitation</u>
- 7 136 KDH par rapport au résultat financier sans retraitement IFRS	+ 10 017 KDH par rapport au résultat d'exploitation sans retraitement IFRS

Le RNPG s'établit à 72 656 KDH en 2025 contre 72 354 KDH au titre de l'exercice précédent. Hors impact du contrôle fiscal, le RNPG serait de 81 095 KDH en augmentation de 12% par rapport à 2024

2.8 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

· Bénéfice net comptable	64 430 026,22 dirhams
· Report à nouveau antérieur	7 989 038,84 dirhams
· Total distribuable	72 419 065,06 dirhams
· Dividendes	62 000 000,00 dirhams
(Soit 62 dirhams par action)	
· Le reliquat à reporter à Nouveau	10 419 065,06 dirhams

2.9 SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE

Date de clôture	Montant des dettes à la date de clôture (*)	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues à moins de 30 jours	Montant des dettes échues entre 31 et 60 jours	Montant des dettes échues entre 61 et 90 jours	Montant des dettes de plus 90 jours
31/12/2025	6 932 698		4 319 340	2 402 175	130 600	80 583

(*) Hors dettes des compagnies d'assurances

2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nouvelles conventions :

Le Conseil autorise une nouvelle convention entre AFMA et la société MERCURE.COM, portant sur la prestation d'un Centre d'Opérations de Sécurité (SOC) consistant à surveiller, détecter, analyser et répondre H24 et 7j/7 aux incidents de cybersécurité pouvant affecter le système d'information d'AFMA. Le montant annuel de cette prestation, correspondant au parc actuel, est de 400 000 dirhams hors taxes.

Anciennes conventions :

Les anciennes conventions approuvées par les administrateurs et les actionnaires continuent à produire leurs effets dans les conditions initiales.

2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Démission de deux Administrateurs

Le Conseil prend acte de la démission de Messieurs Saad HASSAR et Nader MAWLAOUI de leurs fonctions d'administrateurs de la société et les remercie pour les services rendus à la société durant leurs mandats.

Désignation d'un nouvel Administrateur

Le Conseil décide de coopter Mme Laïla MAMOU, en tant qu'Administrateur et membre du comité d'audit et ce pour la durée restante du mandat des administrateurs actuels qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2026.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil précise que la cooptation de Mme Laïla MAMOU en qualité d'Administrateur sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin.

Mandat des Commissaires Aux Comptes

Le Conseil propose de reconduire le mandat du cabinet MAZARS et de désigner le cabinet GRANT THORNTON, en remplacement du cabinet BDO, en tant que Co-Commissaires Aux Comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

FARID BENSAID		Président de Ténor Group
Entité		Mandat
AFMA		Président Directeur Général
ACCOLADE SA		Président Directeur Général
ARIA HOLDING (EX MERCURE.COM)		Président Directeur Général
TENOR DISTRIB		Président
TENOR FINANCES		Président Directeur Général
TENOR GROUP		Président Directeur Général
THAIS		Président
TENOR SERVICES		Président Directeur Général

CAPITAL UNION (représenté par THAMI ABDERRAHMANI GHORFI)		Administrateur
Entité		Mandat
AFMA		Administrateur

FIPAR-HOLDING (représenté par KHALID ZIANE)		Administrateur
Entité		Mandat
AFMA		Représentant permanent de Fipar-Holding
AFRIQUIA SMDC		Représentant permanent de Fipar-Holding
3 MDC		Représentant permanent de Fipar-Holding
FONDATION AHLY (Association)		Représentant permanent de Fipar-Holding
MEDI TELECOM		Représentant permanent de Fipar-Holding
SCE CHEMICALS		Représentant permanent de Fipar-Holding
TANGER MED PORT AUTHORITY (TMPA)		Représentant permanent de Fipar-Holding

CIMR (représenté par HASSAN BOULAKNADAL)	Président de la CIMR
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
A6 IMMOBILIER	Administrateur
AJIAL	Administrateur
AL MADA HOLDING	Administrateur
Am Invest Morocco	Administrateur
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	Administrateur
BRASSERIES DU MAROC	Administrateur
CDV PATRIMOINE	Administrateur
CDV PROMOTION	Administrateur
CENTURIS	Administrateur
CFG BANK	Administrateur
CHENE CAPITAL	Administrateur
CIMR ATTADAMOUN	Administrateur
CIMR IDDIKHAR	Administrateur
CIMR IMMO PREMIUM	PCA
CIMR INVEST IMMO	PCA
CIMR PATRIMOINE	PCA
CIMR PREVOYANCE	Administrateur
CIMR TRESO PLUS	Administrateur
EQDOM	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur
M'Office	Administrateur
NEJMA	Administrateur Unique
OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE	Administrateur
OPCI EDUCAPITAL	Administrateur
PASTEUR	Administrateur Unique
RANILA	Administrateur Unique
RISMA	Membre Conseil de Surveillance
SAPINO	Administrateur
SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	Administrateur
SOMED	Administrateur

Ténor Group (représenté par MARIAM DAHMANE)	Directrice déléguée Ténor Group
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur

SALAHEDDINE MEZOUAR	Administrateur
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur indépendant
EURO'S AGENCY AFRICA	Président
KTRIUM INVEST&ADVISORY	Président
GESAN SA	Président
CEDITRIUM BUSINESS	Président
TERRAMIS-SPI RFA	Administrateur indépendant

Ténor Finances (représenté par DINA BENSID)	Administrateur
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur

SARAH KERROUMI	Secrétaire Général Ynna Holding
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
SCIF	Administrateur
SNEP	Administrateur

Rapport ESG

3 . R A P P O R T E S G

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA

3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA

3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE

3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE

3.7 GOUVERNANCE

3.8 INDEX GRI

3. RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

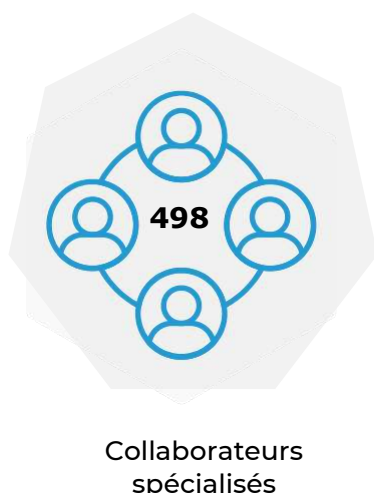
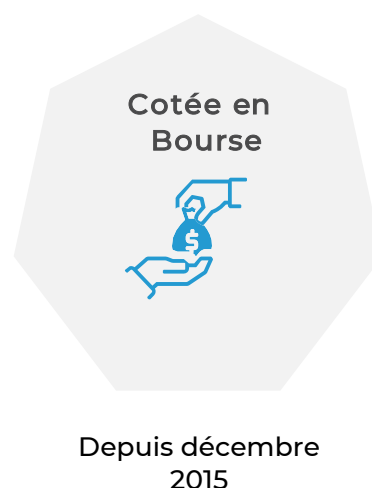
3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA

PROFIL DU GROUPE AFMA

Courtier en assurances, le Groupe AFMA accompagne depuis plus de 70 ans ses clients entreprises et particuliers dans la gestion de leurs risques toutes branches.

Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd'hui en leader et acteur majeur du marché marocain de conseil en assurances, et met son organisation, et la compétence de ses équipes, au service de ses clients.

GROUPE AFMA EN CHIFFRES



Activités et services

AFMA s'adresse principalement au marché de l'entreprise (B2B) tout en restant présente sur le marché du particulier (B2C). La finalité étant d'offrir à chaque fois le bon conseil et la couverture appropriée aux besoins de ses clients en tenant compte des spécificités de leurs activités.

Étudier, anticiper, conseiller et gérer les risques de leurs clients, tels sont les engagements professionnels des collaborateurs du Groupe AFMA.

SERVICES AUX ENTREPRISES (B2B)

01. ASSURANCE
DOMMAGE
02. ASSURANCE PERTES
D'EXPLOITATION
03. ASSURANCE
RESPONSABILITÉ
CIVIL
04. ASSURANCE
TRANSPORT
05. ASSURANCES LIÉES À
LA CONSTRUCTION
06. ASSURANCES DE
PERSONNES
07. ASSURANCE CYBER
RISK
08. ASSURANCE-CRÉDIT
ASSISTANCE

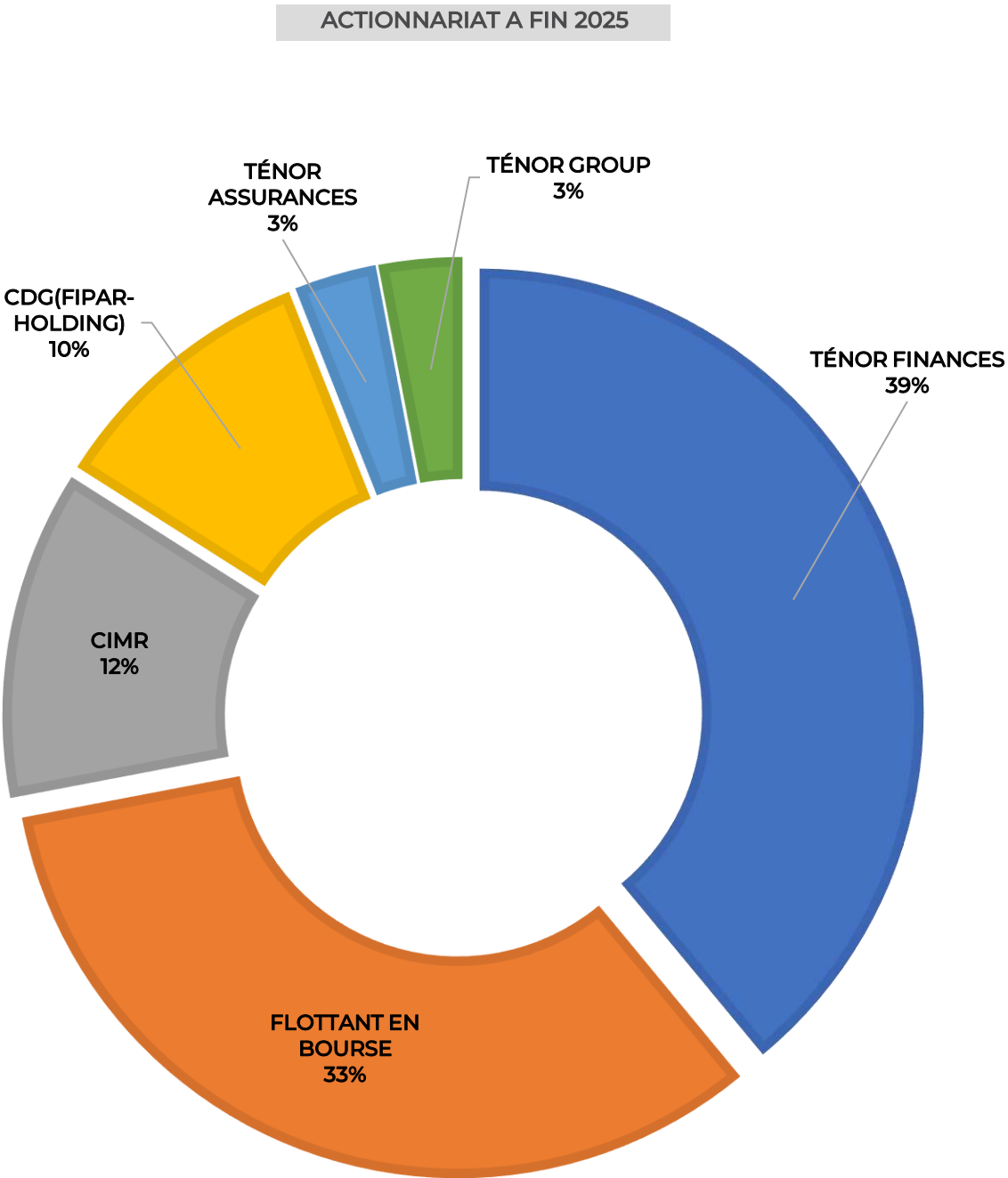
SERVICES AUX PARTICULIERS (B2C)

01. ASSURANCE
AUTOMOBILE
02. ASSURANCE
MULTIRISQUES
HABITATION
03. ASSURANCE
RETRAITE
CAPITALISATION
04. ASSURANCE
INDIVIDUELLE
ACCIDENT
05. ASSURANCE DÉCÈS
ASSISTANCE

Structure juridique

AFMA est une société anonyme de droit marocain créée en 1953. Son capital social est de dix millions de dirhams.

En plus de Ténor Group, l'actionnaire historique et majoritaire, AFMA compte dans son tour de table deux institutionnels de référence, à savoir la CDG (à travers sa filiale FIPAR-Holding) et la CIMR.

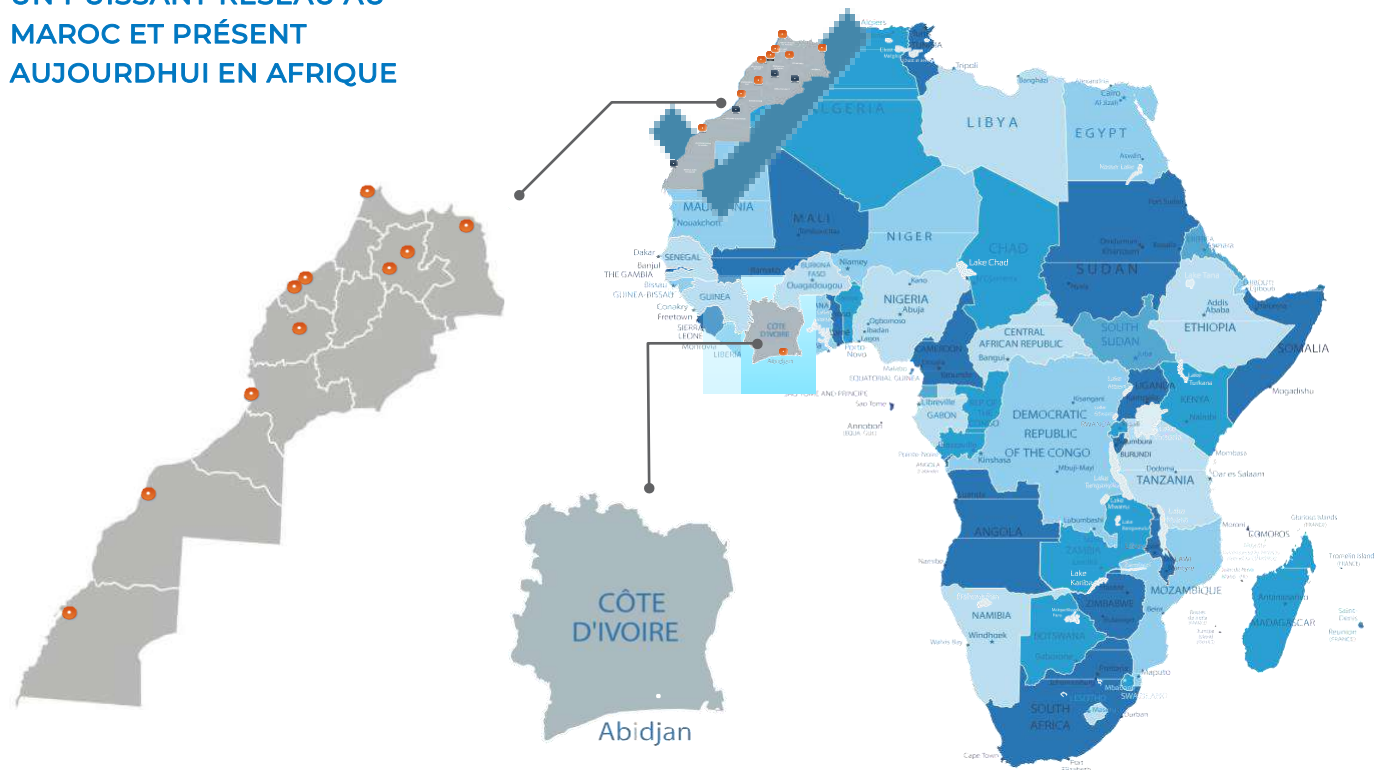


FILIALES

Grâce à son réseau de 11 agences régionales, le groupe AFMA assure une bonne couverture géographique lui permettant d'être proche et à l'écoute de ses clients afin de mieux les servir.

Le réseau du groupe AFMA est composé de filiales constituées sous la forme juridique de Société à Responsabilité Limitée.

UN PUISSANT RÉSEAU AU MAROC ET PRÉSENT AUJOURD'HUI EN AFRIQUE



VALEURS DU GROUPE AFMA

L'esprit AFMA repose sur un ensemble de valeurs que le groupe partage avec ses collaborateurs.

Des valeurs qui concourent au développement d'AFMA, tout en préservant les intérêts de ses partenaires (clients, personnel, actionnaires, fournisseurs, ...) et la tenue de ses engagements RSE.



RECONNAISSANCES



Certification ISO
9001



Certification ISO
27001



Labellisation
RSE
CGEM



Entreprise
Sans tabacs



Conformité CNDP

PÉRIMÈTRE DU REPORTING ESG

Référentiel du reporting : ce reporting est en conformité avec les standards Global Reporting Initiative, ISO 26000 et la circulaire de l'AMMC N°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières.

Période de reporting : l'ensemble des indicateurs contenus dans le présent rapport couvre le Groupe

AFMA pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les années de référence sont communiquées selon la disponibilité de l'information (2019, 2020, 2021 et 2022, 2024).

Modalités de reporting : les données collectées suivent un processus formalisé de collecte, de contrôle et de validation.

3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA

APPROCHE STRATÉGIQUE D'AFMA EN TANT QU'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCES RESPONSABLE

Le métier de conseil en assurance implique l'engagement d'AFMA vis-à-vis de ses clients mais aussi vis-à-vis de son personnel, de ses fournisseurs et de la communauté.

Son mode de gouvernance, adapté à la qualité de ses actionnaires de premier plan et à son introduction en bourse depuis 2015, engage AFMA dans un processus de recherche continue et responsable de la performance.

Le renouvellement en 2022 du label RSE de la CGEM encourage AFMA à améliorer en continue sa démarche RSE afin de se développer de manière durable et atteindre cet équilibre

entre les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Les valeurs que partage AFMA avec Ténor Group, son actionnaire historique, et son personnel représentent aussi l'un des piliers du déploiement des engagements RSE qui sont déclinés à travers 4 axes.

Ce rapport d'information extra-financière vous permettra de découvrir la politique RSE d'AFMA et les nombreuses actions menées.



DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

AFMA adopte une démarche proactive pour la prise en compte des attentes de ses partenaires.

Le style de management favorise l'échange critique et constructif au sein d'AFMA afin d'identifier les axes d'amélioration.

AFMA a identifié les groupes des parties prenantes clés avec lesquels sont mis en place des canaux d'échange pour la remontée de leurs attentes.



ENJEUX PERTINENTS ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Afin d'identifier les enjeux pertinents de sa politique RSE, AFMA a réalisé une étude de matérialité à partir d'une analyse croisée de l'importance de ces thématiques pour l'entreprise et pour ses parties prenantes.

Cet exercice a conduit à la réalisation d'une matrice, ce qui recense les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et civiques dont la matérialité est jugée importante dans la détermination de la stratégie RSE d'AFMA.

Identification des enjeux

La liste des enjeux RSE applicables au groupe AFMA a été établie à partir d'une revue du référentiel ISO 26000. Un benchmark des démarches similaires réalisées par de grandes entreprises, a également permis d'identifier les enjeux majeurs pour les parties prenantes.

Cette matrice, qui constitue un outil de pilotage de la politique RSE de l'entreprise, permet également de dessiner les contours de son reporting extra-financier et d'alimenter le dialogue avec ses parties prenantes.

Cette partie de notre rapport décrit la méthodologie adoptée pour définir la matrice de matérialité d'AFMA.

Ces deux démarches, menées en parallèle, ont permis de répertorier 16 enjeux regroupés en 4 thèmes :

- Enjeux environnementaux
- Enjeux économiques
- Enjeux sociaux
- Enjeux civiques

Évaluation de la matérialité des enjeux

Importance pour les parties prenantes

L'évaluation de la matérialité des enjeux du point de vue des parties prenantes a été réalisée à travers des réunions de travail et un questionnaire adressé aux parties prenantes internes et externes.

Pour chaque catégorie de parties prenantes identifiée, il a été attribué à chaque enjeu une note comprise entre "0" et "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction d'un niveau de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

Importance pour le Groupe AFMA

L'analyse de l'importance des enjeux pour le groupe AFMA a été effectuée auprès du comité de direction sur la base de 3 critères : le potentiel de risques financiers, le potentiel de risques réputationnels et la pertinence de chaque enjeu pour AFMA.

Chacun de ces critères a été noté de "0" à "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction du niveau de risque ou de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

Sélection des enjeux

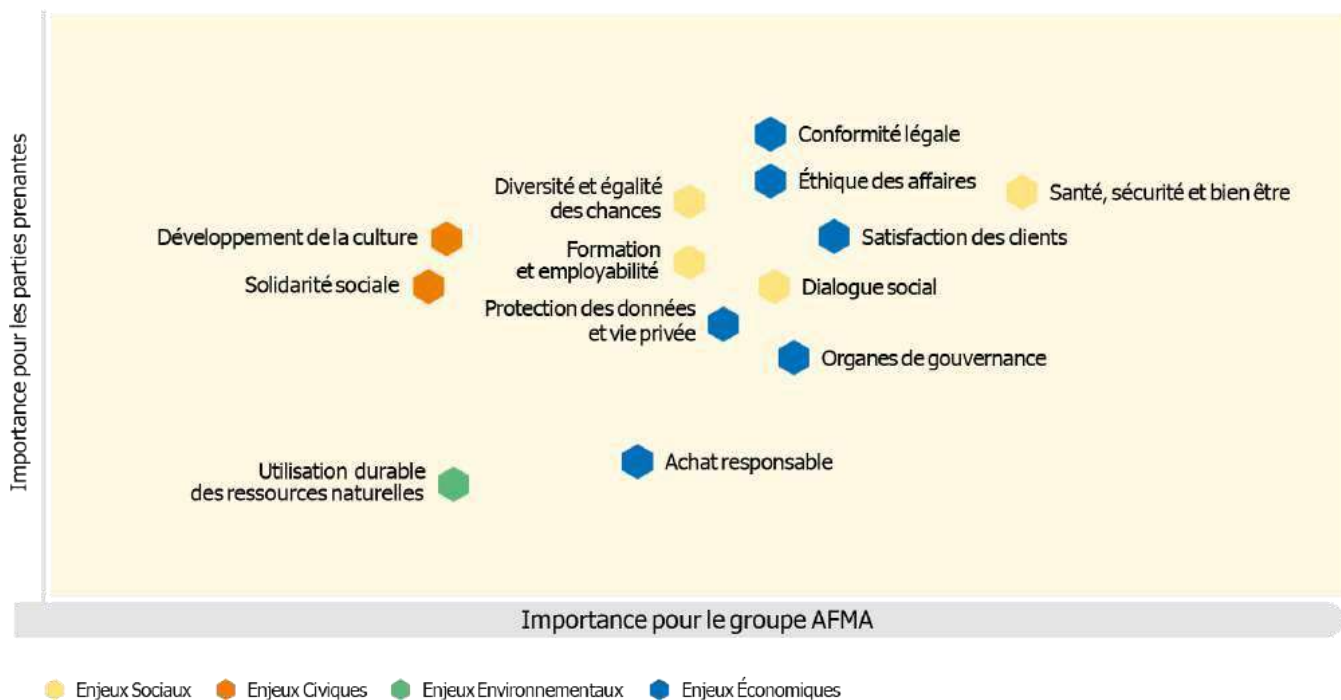
Le seuil de matérialité a été fixé à "3".

Les enjeux ayant obtenu une note supérieure à "3", pour au moins l'une des deux notes globales ("parties prenantes" et "Groupe AFMA") ont été retenus dans la matrice de matérialité.

Matrice de matérialité

Les 13 enjeux retenus (parmi 16 identifiés) ont été représentés par une matrice de matérialité.

L'axe des abscisses correspondant aux enjeux les plus matériels pour le Groupe d'AFMA et celui des ordonnées à ceux les plus matériels pour les parties prenantes.



3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

ENJEUX PERTINENTS ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

La nature de l'activité du Groupe AFMA a un faible impact sur l'environnement.

En effet, AFMA peut impacter l'environnement à travers l'utilisation directe de l'eau au sein des locaux administratifs, des produits de nettoyage et du matériel informatique et la génération des déchets banals de papier et cartons et des déchets dangereux de toners et d'équipements informatiques.

Une évaluation des impacts environnementaux a été réalisée pour faire ressortir les aspects environnementaux les plus significatifs. Il en ressort que l'énergie et les déchets sont les principaux aspects significatifs.

A cet égard, la politique environnementale fait ressortir 2 principaux domaines d'action sur lesquels le Groupe AFMA a structuré ses actions de préservation de l'environnement :

OBJECTIFS 2027



AFMA s'engage en faveur de l'environnement et intervient à travers les domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : diminution de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre de l'entreprise.

DOMAINE D'ACTION 2 : sensibilisation aux gestes éco-responsables.

DOMAINE D'ACTION 1 :

DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

Réduction de la consommation d'énergie

La consommation d'énergie est limitée au fonctionnement des locaux administratifs d'AFMA (postes de travail, imprimantes, copieurs, climatiseurs, etc.). Des actions ont été lancées afin de réduire la consommation énergétique :

Généralisation de l'utilisation de l'éclairage LED à basse consommation au sein des bâtiments.

- Externalisation du service de maintenance des équipements (ascenseurs et climatisation) et du matériel de bureau (photocopieurs, imprimantes, éclairage...).

Cette action permet d'accroître la durée de vie des équipements et contribue aussi à la réduction de la consommation électrique

- Installation d'un système de veille prolongée de l'ensemble des postes de travail en dehors des heures de travail et sensibilisation des utilisateurs pour les éteindre avant de quitter leurs postes.
- Systématisation de l'arrêt des équipements d'éclairage et de climatisation en dehors des horaires de travail.
- Mise en place d'un tableau de bord énergétique. Les relevés des consommations d'eau, d'électricité et de papier sont suivis mensuellement avec l'engagement des fournisseurs de maintenance du matériel de bureau à proposer des solutions d'économie énergétique.
- Privilégier les investissements (PC, serveurs, switches...) À faible

consommation électrique et encourager les véhicules de fonction hybrides

Réduction de la consommation du papier

- Diverses actions ont été mises en place afin de réduire la consommation du papier notamment en lien avec l'impression. Il s'agit notamment de :
- Digitalisation des processus métiers (Workflow, Scan et Gestion Électronique des Documents), application mobile, extranet etc.). Ces projets sont étalés dans le temps et constituent un facteur important pour la réduction progressive du volume de papier utilisé.
- Digitalisation de nombreux documents internes (bulletins de paie, supports de communication interne, demandes administratives).
- Paramétrage des imprimantes par défaut en noir et blanc pour favoriser les économies d'énergie et de toners.
- Remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions mutualisées avec des mots de passe individuels pour limiter le gaspillage et les impressions inutiles.

Réduction de la consommation d'eau

La consommation d'eau au sein d'AFMA se limite aux locaux sanitaires. Des actions simples et pratiques ont été introduites :

- L'utilisation de robinets à poussoirs et de toilettes à débit maîtrisé.
- Contrôle préventif au quotidien du bon fonctionnement des installations sanitaires par le prestataire externe en charge de la gestion et de l'entretien des locaux
- Suivi mensuel de la consommation d'eau.

Gestion optimisée des déchets

Les déchets générés par AFMA correspondent à :

- Des déchets banals de papier et de carton
- Des déchets dangereux de matériel informatique en fin de vie et cartouches et toners utilisés.

Dans le cadre d'une gestion durable des déchets banals, des contenants de tri des déchets ont été mis en place dans les espaces centraux d'AFMA, au même titre que l'utilisation exclusive des corbeilles individuelles pour les déchets papier.

Le personnel du prestataire impliqué dans ces process a également été formé à ce nouveau dispositif.

Les déchets dangereux sont collectés et traités par un prestataire spécialisé en la matière.

Des actions de destruction et de récupération des archives inutiles par une société spécialisée sont réalisées régulièrement.

Le matériel informatique, notamment les PC, sont donnés à des associations après formatage spécial répondant aux règles de sécurité de l'information.

DOMAINE D’ACTION 2 :
SENSIBILISATION AUX GESTES ÉCO-RESPONSABLES

Implication des collaborateurs aux gestes éco-responsables

AFMA lance chaque année des campagnes “écogestes” à travers la communication visuelle et les mailings adressés aux collaborateurs leur rappelant les bonnes pratiques à adopter au quotidien aussi bien au travail que dans le cadre de leur vie privée.



REPORTING ET INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX CLÉS

Indicateurs environnementaux	Unité	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Consommation du papier par employé	kg/employé	39	42	34,5	34,7	29,5	29,11
VARIATION DE LA CONSOMMATION DU PAPIER	%	-19%	-13%	-18%	0,5%	-14,9%	-1%
Consommation énergétique par employé	Kwh	452	795	795	823	834	642
VARIATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	%	-66%	-40%	0%	3,5%	1,4%	-23%
Consommation d'eau par employé	m3/employé	3,8	4,2	4,2	3,4	5,2	4,14
VARIATION DE LA CONSOMMATION D'EAU	%	-16%	-7%	0%	-19%	55%	-20%
NOMBRE DE LITIGES ENVIRONNEMENTAUX	NOMBRE	0	0	0	0	0	0

- La consommation de papier par employé en 2025 a diminué de 1 % par rapport à 2024, confirmant la tendance à la baisse observée sur les dernières années. Cette évolution reflète l'efficacité des actions de sensibilisation et d'optimisation des processus internes. Le suivi des consommations par service a également contribué à renforcer les bonnes pratiques.
- La consommation énergétique par employé a enregistré une baisse significative de 23 % en 2025 par rapport à 2024, après plusieurs années de hausse modérée. Cette amélioration s'explique par l'optimisation des espaces et une meilleure gestion des équipements. Les consignes d'extinction en fin de journée ont également renforcé la maîtrise des usages.
- La consommation d'eau par employé a diminué de 20 % en 2025 par rapport à 2024. Cette baisse résulte des actions de sensibilisation du prestataire de nettoyage et de l'adaptation des méthodes utilisées. Ces mesures ont permis une gestion plus rationnelle de la ressource.
- Aucun litige environnemental n'a été enregistré sur la période. Cela témoigne du respect des exigences réglementaires et de l'efficacité des dispositifs de prévention mis en place.

3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE



Dans le cadre de sa responsabilité économique, AFMA œuvre dans les domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : Satisfaction client et traitement des réclamations

DOMAINE D'ACTION 2 : Achat responsable

DOMAINE D'ACTION 3 : Éthique, déontologie et prévention de la corruption

DOMAINE D'ACTION 1 : SATISFACTION CLIENT ET TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

AFMA a pour mission première de répondre aux attentes de ses clients. Elle s'efforce à ce titre à proposer des produits d'assurance adaptés aux besoins de ses clients de manière responsable et éthique.

La satisfaction client

Grâce à l'expertise de son personnel, à l'écoute et à la proximité qu'elle entretient avec ses clients, AFMA arrive à répondre à leurs attentes en matière de couverture d'assurance.

L'efficacité de la démarche satisfaction client est mesurée à travers des enquêtes de satisfaction client menées chaque année. C'est l'occasion d'identifier les raisons de non-satisfaction, les attentes en termes de prestations et de qualité de service, bases d'une amélioration continue.

Le taux de satisfaction client de 2025 est de 86%.

Protection des intérêts des clients

La protection des intérêts des clients commence par une compréhension de l'activité de chacun d'eux, de ses enjeux et de leurs implications. Une gestion personnalisée de la relation client permet à AFMA de définir la couverture d'assurance appropriée pour chaque client.

Traitement des demandes et réclamations clients

AFMA a mis au service de ses clients différents canaux de communication notamment les canaux digitaux, application mobile et extranet, afin de les écouter, recueillir leurs requêtes et réclamations.

AFMA dispose aussi d'un service 24h/24 qui lui permet de rester à l'écoute de ses clients en continu (7 jours sur 7) et leur assurer l'assistance nécessaire.

Sécurité de l'Information et protection des données à caractère personnel

En 2025, AFMA a renouvelé sa certification ISO 27001, témoignant de son engagement continu envers la sécurité de l'information. Les processus et outils de gestion intégrant la protection des données personnelles démontrent l'importance accordée à la confidentialité et à la sécurité de l'information. De plus, les contacts réguliers avec la CNDP et l'ACAPS, reflètent l'engagement d'AFMA à se conformer aux normes et réglementations en vigueur.

Afin de renforcer sa politique sécurité Cyber, le groupe a réalisé des investissements importants dans des outils de sécurité et de gestion de la capacité.

HDOMAINE D'ACTION 2 : ACHAT RESPONSABLE

La responsabilité économique d'AFMA s'étend aux fournisseurs et sous-traitants pour un achat responsable qui débouche sur une relation privilégiée, durable et de confiance entre les deux parties.

Code de conduite RSE fournisseurs et sous-traitants

AFMA veille, dans le cadre de son périmètre d'influence, à promouvoir sa politique RSE auprès de ses fournisseurs et sous-traitants. Une charte d'achat est signée par les fournisseurs et sous-traitants majeurs.

La charte d'achat regroupe les engagements RSE entrepris par AFMA vis-à-vis de ses fournisseurs. Il s'agit notamment, du respect des normes de travail, de la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Relation client- fournisseur gagnante

Dans le cadre de la démarche qualité d'AFMA, ses fournisseurs sont évalués d'une manière continue et systématique sur leur capacité à fournir des produits et services conformes aux critères d'achats.

En parallèle, AFMA déploie aussi sa politique d'achat responsable par le respect des délais de paiement et de ses engagements contractuels. La signature de la charte du bon payeur de la CGEM est une traduction de l'engagement d'AFMA à respecter les délais de paiement.

DOMAINE D'ACTION 3 : ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Le métier de courtage d'assurances est régi par la loi 17- 99 portant sur le code des assurances. Les compagnies et les courtiers d'assurances sont sous le contrôle de l'ACAPS (Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale).

La conformité à la loi et aux règles d'éthique est au cœur des préoccupations d'AFMA. Les processus mis en place au niveau des différentes activités : ressources humaines, commerciale, gestion (toutes branches d'assurances), support et système d'information intègrent les principes de respect de l'éthique et de la réglementation.

Les valeurs diffusées et appropriées par le personnel d'AFMA ainsi que les procédures et les mécanismes de contrôle mis en place permettent d'assurer la loyauté et la transparence vis-à-vis des partenaires (prospects, clients, fournisseurs et autres). Le personnel d'AFMA est sensibilisé régulièrement à la lutte contre la corruption et le management est intransigeant à ce sujet.

Le Groupe AFMA n'a enregistré aucun incident de corruption durant ces trois dernières années.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'entreprise renforce ses processus de gestion afin de recueillir le maximum d'informations sur ses clients et de mettre en place les diligences appropriées au niveau de vigilance requis. Des notes interne sont diffusées régulièrement et des séances de formation et de sensibilisation ont été organisées aussi au profit des collaborateurs concernés par ce sujet.

AFMA a désigné son déontologue en mars 2016. Le management d'AFMA et le déontologue surveillent la mise en place des règles de sécurité de l'information financière et le respect des règles du code déontologique de la société, particulièrement en matière de délit d'initié. Le déontologue prépare aussi son rapport qu'il transmet semestriellement à l'AMMC.

AFMA est engagée en faveur d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines. Notre politique de gestion des ressources humaines s'articule autour des 4 domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : Lutte contre toutes les formes de discrimination, respect de l'égalité hommes-femmes et insertion des Personnes en Situation d'Handicap (PSH)

DOMAINE D'ACTION 2 : Soutien de l'évolution des collaborateurs et valorisation de leurs compétences

DOMAINE D'ACTION 3 : Santé, sécurité et bien-être au travail

DOMAINE D'ACTION 4 : Dialogue social

DOMAINE D'ACTION 1 : LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION, RESPECT DE L'ÉGALITÉ HOMMES- FEMMES ET INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Recrutement

Dans le cadre de sa politique RSE, AFMA Group place la diversité et l'inclusion au cœur de sa stratégie sociale. L'entreprise s'engage à créer un environnement de travail respectueux, équitable et ouvert à tous les talents, sans distinction de genre, d'origine, de parcours ou de situation de handicap.

La diversité des profils au sein d'AFMA – qu'elle soit culturelle, éducative, professionnelle ou liée à des situations personnelles particulières – est perçue comme une richesse collective et un facteur clé de performance durable.

Cet engagement se traduit notamment par une politique active en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap (PSH), intégrées aussi bien dans le cadre de contrats que de stages. AFMA veille à garantir à ces profils un accès équitable à l'emploi, dans un cadre respectueux et conforme aux principes de non-discrimination.

La Direction des Ressources Humaines joue un rôle central dans le déploiement

de cette politique inclusive, à travers des actions concrètes de sensibilisation, d'accueil et de cohésion. Des petits-déjeuners de bienvenue sont organisés chaque trimestre afin de favoriser les échanges entre collaborateurs et de renforcer l'appropriation des valeurs d'AFMA, dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Cet engagement en faveur de l'inclusion des PSH, inscrit dans la stratégie ESG de l'entreprise, reflète la volonté d'AFMA Group de contribuer à une société plus juste, en donnant à chacun les moyens de s'épanouir professionnellement, quelles que soient ses spécificités.



Rémunération

En 2025, AFMA a poursuivi sa politique de rémunération équitable, transparente et motivante, en ligne avec sa volonté de valoriser durablement le capital humain.

Notre dispositif de rémunération repose toujours sur deux composantes essentielles :

- Le salaire fixe, fondé sur la fonction occupée, le niveau de responsabilité et les compétences détenues. Cette année encore, les revues annuelles ont permis d'ajuster les salaires en tenant compte de la progression individuelle et de l'évolution des référentiels métiers.
- La rémunération variable, corrélée à la performance individuelle et collective. Elle est déterminée à partir des objectifs fixés en début d'année et validée à l'issue de l'entretien annuel d'évaluation.

L'ensemble de ces éléments s'inscrit dans le cadre d'une grille salariale structurée, garantissant l'équité interne et la cohérence avec les standards du marché.

Respect de l'égalité hommes-femmes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un pilier essentiel de la politique RH d'AFMA, bien au-delà des obligations réglementaires. C'est un engagement fort, porté par la conviction que la mixité est une richesse, un levier de performance et un moteur de transformation positive de l'entreprise.

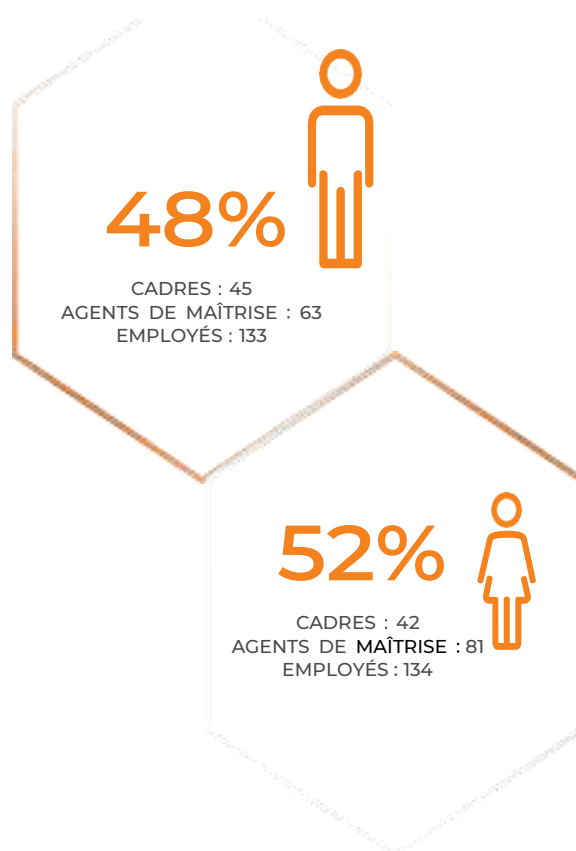
En 2025, AFMA a poursuivi ses efforts pour garantir un équilibre durable entre les genres. Notre effectif global est composé à 51 % de femmes et 49 % d'hommes, une répartition stable qui témoigne de notre vigilance à chaque étape du parcours professionnel : recrutement, intégration, formation, évolution de carrière et mobilité interne.

Cette parité ne se limite pas aux postes

d'exécution, elle est également visible dans les fonctions d'encadrement, les postes à responsabilité et les projets transversaux, où les équipes sont constituées de manière mixte, équilibrée et inclusive. La diversité des profils permet d'enrichir les échanges, de renforcer la créativité collective et de garantir une meilleure représentativité de nos clients et de notre société.

L'égalité femmes-hommes est pleinement intégrée dans la culture d'entreprise d'AFMA. Elle est portée par la direction générale et relayée dans toutes les stratégies managériales. C'est un axe fort de notre politique RSE, qui vient renforcer notre attractivité auprès des talents, notre crédibilité en tant qu'employeur et notre impact sociétal global.

AFMA poursuit en 2025 cette dynamique d'amélioration continue, avec comme objectif de faire de l'égalité professionnelle non seulement une réalité concrète, mais aussi une source d'innovation, de progrès collectif et de bien-être au travail.



DOMAINE D'ACTION 2 : SOUTIEN DE L'ÉVOLUTION DES COLLABORATEURS ET VALORISATION DE LEURS COMPÉTENCES

Gestion de carrière

La gestion de carrière est un volet important de la stratégie de sauvegarde du capital humain d'AFMA. Ceci compte tenu de la rareté des ressources spécialisées dans notre domaine d'activité et où l'expérience professionnelle reste toujours déterminante. La proximité adoptée par nos managers vis-à-vis de leurs collaborateurs, permet de suivre de près leur parcours au sein de l'entreprise et d'apprécier les potentiels et les capacités d'évolution de chacun.

AFMA dispose aussi d'un système d'évaluation des collaborateurs ayant comme finalité :

- De faire le bilan de l'année écoulée.
- D'évaluer les compétences du salarié.
- Evaluer les objectifs de l'année écoulée
- De définir les objectifs de l'année à venir.
- Recenser les besoins en formation et en accompagnement.

Détermination des objectifs annuels : chaque responsable, en collaboration avec la direction des ressources humaines, définit pour chaque poste, des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs de l'année. Un objectif peut être lié à la réalisation d'un projet, d'une mission ou encore à l'acquisition ou à l'amélioration de certaines compétences.

Les entretiens d'évaluation sont réalisés généralement durant le premier trimestre de l'année. Ce moment offre la possibilité aux salariés de s'exprimer sur leurs aspirations professionnelles et leur ressenti sur leur travail et l'entreprise. Ce qui permet aussi aux managers d'avoir une vision claire sur l'évolution de leur équipe tant sur leur comportement professionnel que sur l'amélioration de leurs performances.

La promotion interne est encouragée au

sein d'AFMA, ce qui constitue un facteur important d'épanouissement et de fidélisation des collaborateurs.

Formation

Chez AFMA, la formation continue reste un axe fondamental de notre politique RH, permettant à nos collaborateurs de s'adapter aux évolutions rapides du marché tout en développant leurs talents.

En 2025, nous avons mis l'accent sur des formations plus diversifiées, alliant savoir-faire métier, compétences comportementales et transition digitale. Cette année, les programmes ont porté sur les thématiques suivantes :

- Maîtrise des outils digitaux : adoption de nouvelles solutions technologiques pour améliorer la productivité et la qualité de service.
- Cybersécurité : sensibilisation aux enjeux de sécurité informatique, dans un contexte de digitalisation accrue.
- GRC : pour renforcer la cohésion d'équipe et la qualité des échanges internes et externes.
- Audit Interne : Certification IRCA et constitution d'un groupe d'auditeurs en Qualité ISO 9001 et Sécurité de l'information ISO 27001.
- Formation métier pointue pour quelques collaborateurs

Nous avons également poursuivi les formations internes animées par nos experts métiers, favorisant un transfert de savoir entre collègues et une meilleure compréhension des processus internes.

L'objectif poursuivi reste le même : renforcer l'autonomie, la performance et la capacité d'adaptation de chaque collaborateur, tout en soutenant leur épanouissement professionnel.

DOMAINE D'ACTION 3 : SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

La santé et la sécurité des collaborateurs constituent des axes prioritaires de la politique sociale d'AFMA. À travers des dispositifs structurés et des actions régulières, l'entreprise veille à offrir un environnement de travail sain, sécurisé et favorable au bien-être.

Dispositif de prévention et de suivi

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) assure la coordination des actions liées à la sécurité et aux conditions de travail. Il produit régulièrement des rapports à destination de la Direction, garantissant une veille active et une amélioration continue des dispositifs en place. Les installations sont conformes aux exigences de sécurité :

- Systèmes de détection incendie et extincteurs présents dans toutes les zones stratégiques.
- Procédures d'évacuation en-cours en fonction du nouvel aménagement.

Un exercice d'évacuation a été réalisé en 2025, avec désignation des guide-fils et serre-file.



Préservation de la santé physique et mentale

Les postes de travail sont conçus selon des critères d'ergonomie, avec un éclairage et une aération conforme aux normes.

En partenariat avec le médecin du travail, des actions de sensibilisation sont organisées sur les thématiques plusieurs thématiques, notamment le cancer du sein. Des consultations médicales régulières sont assurées pour l'ensemble du personnel.



Actions de bien-être et de cohésion

AFMA mène plusieurs initiatives en faveur de la qualité de vie au travail et du renforcement du lien social en interne. En 2025, les actions suivantes ont été organisées :

- Job Day avec l'AMH, en lien avec l'inclusion ;
- Célébration du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes)
- Participation aux forums OFPPT
- Formations, en collaboration notamment avec l'OFPPT
- Action don du sang
- Sensibilisation Cancer du sein

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de bien-être au travail, de reconnaissance et de renforcement de la cohésion des équipes.



DOMAINE D'ACTION 4 : DIALOGUE SOCIAL ET COMMUNICATION INTERNE

Des réunions avec les représentants du personnel sont organisées régulièrement selon un planning mais également en cas de nécessité dans le but d'avancer sur les questions d'ordre social. Véritables porte-paroles des salariés et partenaire social d'AFMA, ils œuvrent pour sauvegarder les intérêts et répondre aux attentes des collaborateurs.

AFMA consacre une place importante à l'information régulière et précise de ses collaborateurs. Ceci permet de consolider l'esprit d'appartenance et de fluidifier les interactions internes.

L'intranet constitue un outil de partage des informations concernant la vie d'AFMA, le quotidien des collaborateurs, le livret d'accueil, le guide des procédures d'administration du personnel.

Les informations ponctuelles sont diffusées par mail à l'ensemble des salariés du groupe. Elles font également l'objet d'affichage dans les espaces communs les plus fréquentés.

Une newsletter annuelle est adressée à l'ensemble des collaborateurs mettant le point sur l'actualité de l'entreprise, du groupe et de l'environnement (juridique, social...)

Les accidents de travail correspondent à de légers accidents de trajet. Les collaborateurs ont bénéficié de l'assistance sociale nécessaire pour une prise en charge rapide et dans les meilleures conditions.

Indicateurs sociaux	Unité	2021	2022	2023	2024	2025
Effectif global	Nombre	352	358	402	445	498
Dont femmes	%	50%	51%	51%	51%	52%
Dont hommes	%	50%	49%	49%	49%	48%
Part des CDI	Nombre	314	319	351	399	436
Part des CDD	Nombre	8	11	15	15	27
Part des contrats ANAPEC	Nombre	30	28	36	31	35
Part des collaborateurs de gestion et commercial	Nombre	297	302	340	396	432
Part des collaborateurs de support	Nombre	55	56	62	49	66
CADRE	Nombre	71	71	73	81	87
Dont femme	%	48%	48%	47%	38	42
Dont hommes	%	52%	52%	53%	43	45
AGENT DE MAITRISE	Nombre	144	136	129	132	144
Dont femme	%	60%	62%	60%	76	81
Dont hommes	%	40%	38%	40%	56	63
EMPLOYES	Nombre	137	151	200	232	267
Dont femme	%	42%	44%	47%	113	134
Dont hommes	%	58%	56%	53%	119	133
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans	Nombre	130	125	164	190	213
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 2 à 5 ans	Nombre	77	89	93	124	135
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 5 à 12 ans	Nombre	71	75	63	54	67
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 12 à 20 ans	Nombre	47	45	58	57	57
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 20 ans	Nombre	27	24	24	20	26
Nombre de licenciements	Nombre	2	1	2	1	1
Nombre de démissions	Nombre	32	38	31	47	72
Nombre de recrutements	Nombre	89	70	87	120	83
Taux de collaborateurs bénéficiant d'entretien annuel	%	75%	80%	78%	77%	50%
Nombre représentants du personnel	Nombre	10	10	10	10	5
Nombre de jours de grève	Nombre	0	0	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	Nombre	3	3	1	3	3
Nombre de litiges sociaux	Nombre	0	0	1	3	0

3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE

AFMA est une entreprise citoyenne. Elle soutient directement la société civile au Maroc et apporte une dimension humaine dans ses relations.

La politique d'AFMA envers la communauté s'articule autour de 2 domaines d'action :

DOMAINE D'ACTION 1 : Conclusion de partenariats avec la société civile marocaine autour d'actions de développement durable.

DOMAINE D'ACTION 2 : Promotion de la Culture.

DOMAINE D'ACTION 3 : Contribution au fonds spécial Covid-19

DOMAINE D'ACTION 1

CONCLUSION DE PARTENARIATS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE MAROCAINE AUTOUR D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une convention de partenariat avec l'association Observatoire Marocain de l'Hygiène, Sécurité et Environnement OMHSE a été signée en 2021. Les objectifs attendus de ce partenariat sont l'animation des formations sur des thématiques liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement par des spécialistes de l'association au profit d'AFMA et le soutien de l'association dans la promotion de ces thèmes auprès de la communauté. AFMA a participé à des actions de sensibilisation à la sécurité routière réalisées par l'association.

AFMA s'engage dans la promotion de la formation : Dans une optique de partage de connaissance avec les étudiants, des actions de formation ont été réalisées avec un organisme de formation à travers des interventions de nos collaborateurs experts afin d'initier les étudiants à la thématique assurance et participer à leur insertion professionnelle.



DOMAINE D'ACTION 2 PROMOTION DE LA CULTURE

Au même titre que son président Farid BENSaid, AFMA contribue à la promotion de la culture au Maroc à travers deux partenariats importants : **Projet Mazaya et Orchestre Philharmonique du Maroc.**

SOUTIEN DU PROJET MAZAYA DE LA FONDATION TENOR POUR LA CULTURE

Mazaya est un programme socioculturel qui vise à dispenser une formation professionnelle aux métiers de musiciens en vue de former des enfants issus de milieux défavorisés et déscolarisés et les aider à se réinsérer socialement à travers la musique. Plus de 60 enfants bénéficient de ce programme.

SOUTIEN DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU MAROC,

Association reconnue d'utilité publique, qui œuvre depuis plus de 20 ans à la promotion de la musique classique au Maroc avec une démarche professionnelle

L'Orchestre Philharmonique du Maroc emploie aujourd'hui plus de 80 musiciens marocains.

3.7 GOUVERNANCE

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

AFMA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration d'AFMA est constitué de 8 administrateurs après la démission de Saad HASSAR et Nader MAWLAWI dont 3 femmes.

Le mandat des 8 administrateurs expire à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Madame Laila MAMOU a été cooptée par le conseil en mois de mars 2026 au poste d'administrateur indépendant et membre du comité d'audit. Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale

ordinaire du 23 juin 2026.

Les administrateurs participent activement à la gouvernance d'AFMA.

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois durant l'exercice 2025 en présentiel et visio-conférence.

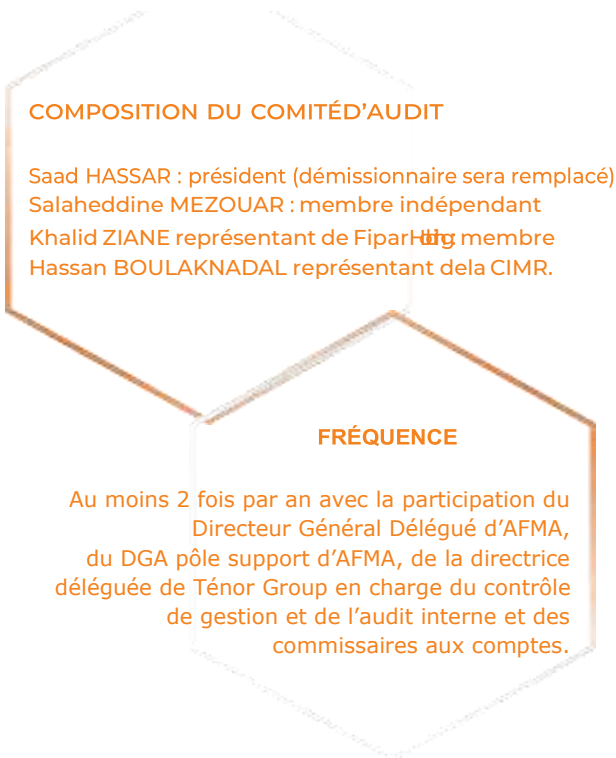
Trois comités émanent du Conseil d'Administration d'AFMA, à savoir le Comité d'Audit, le Comité Nominations et Rémunérations et le Comité de Stratégie et de Développement Commercial sont mis en place.

Membre du conseil	Représentant / Personne physique	Fonction au sein du conseil	Statut	Assiduité 2025
FARID BENSaid	M FARID BENSaid	Président	Exécutif	100%
SALAHEDDINE MEZZOUAR	M SALAHEDDINE MEZZOUAR	Administrateur	Indépendant	50%
FIPAR HOLDING	M KHALID ZIANE	Administrateur	Non exécutif	100%
CIMR	M HASSAN BOULAKNADAL	Administrateur	Non exécutif	100%
CAPITAL UNION	M THAMI ABDERRAHMANI GHORFI	Administrateur	Non exécutif	100%
TENOR GROUP	MARIAM DAHMAN	Administrateur	Non exécutif	100%
SARAH KERROUMI	SARAH KERROUMI	Administrateur	Non exécutif	100%
TENOR FINANCES	DINA BENSaid	Administrateur	Non exécutif	100%

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit d'AFMA a été mis en place en mars 2016. Ce comité a été restructuré par décision du Conseil d'Administration, tenu le 20 mars 2020, afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi sur la SA et en particulier l'intégration d'Administrateurs Indépendants.

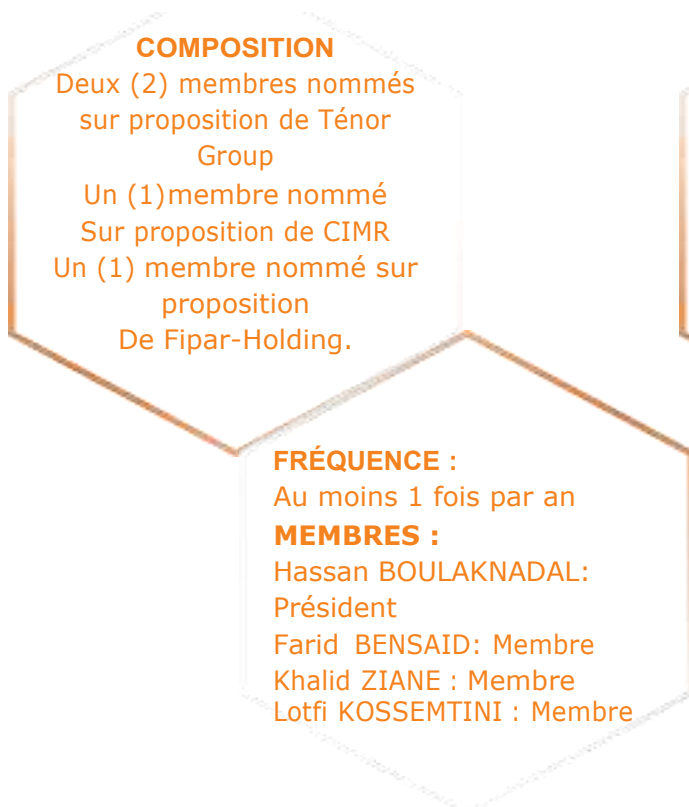
Les administrateurs indépendants ont été choisis parmi ceux qui remplissent les conditions et les critères définis au niveau de l'article 41 bis de la loi 17-95 sur la société anonyme telle que modifiée et complétée.



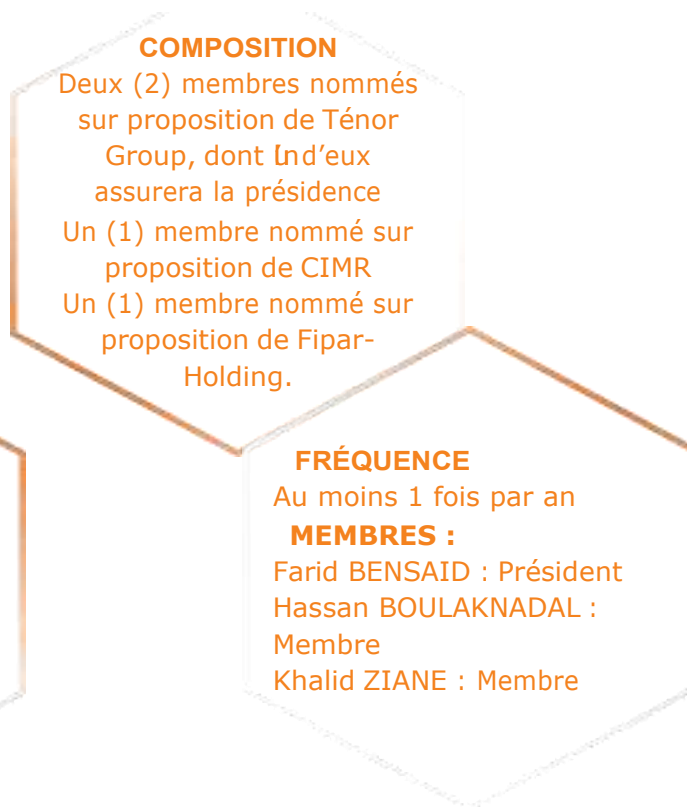
Public (B)

Cette année a été marquée par l'accueil de trois femmes au niveau du conseil d'administration.

Le Comité Nominations et Rémunérations (CNR)



Le Comité de Stratégie et de Développement Commercial



RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'AGO a alloué au CA une enveloppe annuelle de jetons de présence de 600.000 dirhams répartie à part égale entre tous les administrateurs.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS 2025

La charge globale des dirigeants d'AFMA est de 9,2 MDH au titre de l'exercice 2025, avantages en nature compris.

RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES

La relation et la communication avec les actionnaires se fait à travers la communication financière habituelle et via le site internet d'AFMA. Un contact relation investisseurs est affiché aussi au niveau du site de la Bourse de Casablanca et du site internet de la société.

Le site internet d'AFMA est régulièrement alimenté par les informations utiles aux actionnaires.

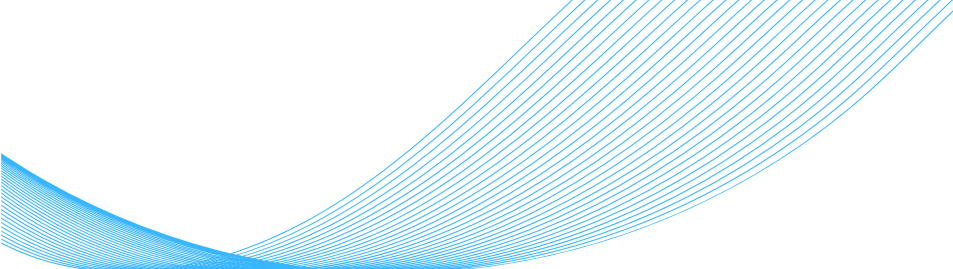
3.8 INDEX GRI

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° Page	Commentaire
PROFIL DE L'ORGANISATION				
102-01	Nom de l'organisation	Profil du groupe AFMA	25	
102-02	Activités, marques, produits et services	Profil du groupe AFMA	25	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Profil du groupe AFMA	25	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	Profil du groupe AFMA	25	
102-05	Capital et forme juridique	Profil du groupe AFMA	25	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types (de clients et de bénéficiaires	Profil du groupe AFMA	25	
102-07	Taille de l'organisation	Profil du groupe AFMA	25	
102-09	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Reporting et Indicateurs sociaux clés	43	
102-10	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Profil du groupe AFMA	25	
102-11	Application des principes de précaution ou approche préventive	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
102-12	Adhésion à des initiatives externes	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-13	Adhésion à des associations	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
STRATÉGIE				
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ				
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
GOUVERNANCE				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	45	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	31	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	45	
102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	45	
102-24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	45	
102-25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance	Gouvernance	45	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° Page	Commentaire
GOUVERNANCE				
102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	45	
102-27	Développement et amélioration des connaissances collectives de l'instance supérieure de gouvernance sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Gouvernance	45	
102-28	Évaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	45	
102-29	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	45	
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Ethique, déontologie et prévention de la corruption	38	
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par l'instance Supérieure de gouvernance	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-32	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans le reporting de développement durable	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-35	Politiques de rémunération de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Gouvernance	45	
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Dialogues avec les parties prenantes	30	
102-43	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes	Dialogues avec les parties prenantes	30	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	31	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° Page	Commentaire
PRATIQUES DE REPORTING				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Profil du groupe AFMA	25	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-51	Date du rapport le plus récent	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
102-55	Index du contenu GRI	Index du contenu GRI	47	
102-56	Vérification externe			Pas de vérification externe
APPROCHE MANAGERIALE				
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Stratégie RSE du Groupe AFMA	29	
103-02	L'approche managériale et ses composantes	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
103-03	Évolution de l'approche managériale	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE				
201-01	Valeur économique directe générée et distribuée	Responsabilité économique	37	
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS				
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Responsabilité civique	44	
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Responsabilité civique	44	
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION				
205-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	
205-03	Incidents confirmés de corruption et mesures prises	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	38	AFMA n'a pas fait l'objet d'incidents confirmés de corruption
COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL				
206-01	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues			AFMA n'a pas fait l'objet de poursuite ou de condamnation pour pratiques anticoncurrentielles ou déloyales
ÉNERGIE				
302-01	Consommation directe d'énergie	Réduction de la consommation de l'énergie	33	
302-04	Réduction de la consommation énergétique	Réduction de la consommation de l'énergie	33	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° Page	Commentaire
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS				
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Achat responsable	38	
EMPLOI				
401-01	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Reporting et Indicateurs sociaux clés	36	
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Santé, sécurité et bien-être au travail	42	
SANTÉ ET SECURITÉ AU TRAVAIL				
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Reporting et Indicateurs sociaux clés	36	
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an réparti par salarié	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	39	
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de Carrière	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	39	
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Reporting et Indicateurs sociaux clés	39	
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES				
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Reporting et Indicateurs sociaux clés	36	
ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS				
414-02	Impacts négatifs substantiels, réels et Potentiels sur la société dans la chaîne	Achat responsable d'approvisionnement et mesures prises	38	
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS				
418-01	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients			AFMA n'a pas fait l'objet de plaintes fondées relatives aux atteintes confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients
CONFORMITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE				
419-01	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques			AFMA n'a pas fait l'objet de non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques



2025

RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

4.5 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

4.2 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF CONSOLIDÉ (en MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs Non Courants		
Goodwill	68 733 760	68 733 760
Immobilisations incorporelles	25 157 439	21 919 821
Immobilisations corporelles (*)	110 412 176	108 940 064
Autres actifs financiers	1 165 364	892 835
Actifs d'impôts différés	7 145 044	6 517 736
Total Actifs non courants	212 316 783	207 004 216
Actifs Courants		
Créances clients net	840 444 525	833 468 510
Autres créances courantes nettes	106 889 570	91 662 372
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 322 653	11 457 956
Total Actifs courants	970 656 748	936 588 838
TOTAL ACTIF	1 183 270 531	1 143 593 054

(*) y compris les droits d'utilisations sur les contrats de location IFRS 16

PASSIF CONSOLIDÉ (en MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres		
Capital	10 000 000	10 000 000
Réserves	(12 321 879)	(13 880 253)
Résultats	72 655 851	72 353 635
Écarts de conversion	36 014	45 473
Capitaux propres part du groupe	70 369 986	68 518 855
Réserves minoritaires	337 400	475 329
Résultat minoritaire	794 759	1 868 052
Écarts de conversion	(1 677)	4 375
Capitaux propres minoritaires	1 130 482	2 347 755
Capitaux propres d'ensemble	71 500 469	70 866 611
Passifs Non Courants		
- Dettes envers établissements de crédit	30 403 583	17 131 984
- Obligations locatives IFRS 16 (*)	79 006 353	88 585 143
Avantages au personnel	440 534	316 636
Impôt différé passif	2 623 452	1 634 951
Total des passifs non courants	112 473 922	107 668 714
Passifs Courants		
Provisions courantes	151 980	360 976
Dettes Financières courantes	51 474 541	27 946 559
- Dont dettes envers établissements de crédit	37 066 524	14 872 991
- Dont obligations locatives courantes IFRS 16	14 408 017	13 073 568
Dettes fournisseurs	873 801 414	860 966 859
Autres passifs courants	73 868 205	75 783 335
Total dettes courantes	999 296 141	965 057 729
TOTAL PASSIF	1 183 270 531	1 143 593 054

4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (en MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	316 421 198	286 224 142
Autres produits de l'activité	158 087	16 682
Produits des activités ordinaires	316 579 285	286 240 823
Charges		
Achats consommés	(83 622 840)	(73 542 780)
Charges de personnel	(81 517 881)	(71 470 544)
Impôts et taxes	(4 260 398)	(3 715 176)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(23 445 692)	(20 490 876)
Charges des activités ordinaires	(192 846 811)	(169 219 376)
Résultat d'exploitation courant	123 732 473	117 021 448
Autres produits & charges non courants	(16 782 463)	(6 585 513)
Résultat d'exploitation	106 950 010	110 435 935
Coût de l'endettement net	(8 587 185)	(8 779 663)
Autres produits et charges financières	520 301	695 629
Résultat financier	(8 066 884)	(8 084 034)
Résultat avant impôt	98 883 126	102 351 901
Impôts sur les sociétés	(25 045 735)	(27 018 155)
Impôt différé	(386 782)	(1 112 059)
Résultat net des entreprises intégrées	73 450 609	74 221 687
Résultat de l'ensemble consolidé	73 450 609	74 221 687
Intérêts minoritaires	794 759	1 868 052
Résultat net — Part du Groupe	72 655 851	72 353 635
Résultat de base par action (MAD)	72,66	72,35
Résultat dilué par action (MAD)	72,66	72,35

4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

GROUPE AFMA (en dirhams)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôts	98 883 126	102 351 901
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	21 501 215	17 336 195
+/- Perte/gain net sur cessions d'actifs	(358 111)	131 247
Variations du BFR	(9 394 142)	21 420 980
Dividendes payés	(73 816 438)	(65 705 059)
= Flux de trésorerie — exploitation	36 815 650	75 535 264
Impôts sur les bénéfices payés	(26 849 465)	(23 098 444)
= Flux net de trésorerie — exploitation	9 966 184	52 436 820
Investissements		
Acquisitions de filiales (net de trésorerie)	(10 800 000)	(1 569 551)
Acquisition des immobilisations	(15 094 367)	(18 565 822)
Produits de cession d'immobilisations	414 816	426 624
Dividendes reçus	11 981 296	7 709 900
= Flux net — investissements	(13 761 508)	(12 361 237)
Financement		
Émissions de nouveaux emprunts	13 890 832	—
Remboursements d'emprunts	(20 046 244)	(19 598 614)
= Flux net — financement	(6 155 412)	(19 598 614)
Incidence de variation de conversion	7 135	(32 992)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(9 943 601)	20 443 978
Trésorerie à l'ouverture	1 046 447	(19 397 531)
Trésorerie à la clôture	(8 897 154)	1 046 447

4.5 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (En MAD)	Capital	Réserves	Écart de conversion	Résultat	Intérêts minoritaires	Résultat minoritaires	Écart conv. minoritaires	Capitaux Propres consolidés	CP part du groupe
Au 1er janvier 2024	10 000 000	(19 204 333)	44 151	59 995 816	1 598 801	2 477 432	(88)	54 911 779	50 835 635
Dividendes distribués		(55 035 401)			(2 297 096)			(57 332 497)	(55 035 401)
Affectation du résultat 2023		59 995 816		(59 995 816)	2 477 432	(2 477 432)		—	—
Résultat de l'exercice 2024				72 353 635		1 868 052		74 221 687	72 353 635
Écarts de conversion			1 328				4 463	5 791	1 328
Intégration nouvelles filiales		363 659			(1 303 808)			(940 150)	363 659
Autres variations		6		(6)				—	—
Au 31 Décembre 2024	10 000 000	(13 880 253)	45 479	72 353 629	475 329	1 868 052	4 375	70 866 611	68 518 855
Dividendes distribués		(60 000 000)			(1 899 174)			(61 899 174)	(60 000 000)
Affectation du résultat 2024		72 353 635		(72 353 629)	1 868 052	(1 868 052)		—	—
Résultat de l'exercice 2025				72 655 851		794 759		73 450 609	72 655 851
Écarts de conversion			(9 465)				(6 051)	(15 516)	(9 465)
Intégration nouvelles filiales		(10 738 090)			(61 910)			(10 800 000)	(10 738 090)
Autres variations		(57 165)			(44 897)			(102 062)	(57 165)
Au 31 Décembre 2025	10 000 000	(12 321 873)	36 014	72 655 851	337 400	794 759	(1 676)	71 500 468	70 369 986

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

I- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe AFMA sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2025 telles que publiées à cette même date.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels 2024.

II- ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

L'exercice est marqué par le rachat de la totalité des parts sociales de la filiale JBM en passant de 60% à 100%.

III- PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles AFMA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. La notion de contrôle d'une entité est basée sur trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

Le contrôle exclusif est présumé pour les sociétés dans lesquelles AFMA SA détient plus de 50% des droits de vote.

Toutes les sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale.

Les opérations réciproques des sociétés intégrées globalement ainsi que les pertes et profits internes sont éliminés en totalité dans les états financiers consolidés.

Durant l'année 2025, AFMA a acquis les 49% des parts restantes de la société SAFE ASSUR pour passer à une participation de 100% du capital de cette filiale.

IV- PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES APPLICABLES

A-REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Lors d'un regroupement d'entreprise, les actifs et les passifs de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise est comptabilisée en écart d'acquisition.

Le processus d'analyse de l'écart d'acquisition doit être finalisé dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Au-delà du délai de 12 mois, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

B-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38,

« Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles d'AFMA (essentiellement des logiciels) sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de 5 à 7 ans. L'amortissement commence dès la mise en service de l'immobilisation.

C-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de création.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire.

La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée.

D-CONTRATS DE LOCATION : NOUVELLE NORME IFRS 16

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016, en remplacement de la norme IAS 17 « contrats de location ». Elle est entrée en application en 2019. Cette nouvelle norme a pour objet de :

- Apprécier l'incidence des contrats de location sur les états financiers
- Donner une image fidèle des opérations relatives aux contrats de location

Les principaux apports de cette nouvelle norme portent sur :

- La suppression du modèle dual de comptabilisation pour les preneurs (Location simple Vs Location financement)
- L'institution d'un modèle unique aboutissant à la constatation d'un droit d'utilisation à l'actif en contrepartie d'une obligation locative au passif
- L'ajout des coûts initiaux liés à l'obtention du contrat de location à la valeur comptable de l'actif sous-jacent
- Lors de la comptabilisation d'un contrat de location, la norme IFRS 16 prévoit la distinction entre :

- La partie loyer en rémunération du droit d'utilisation de l'actif selon IFRS 16, avec création d'une dette de location au bilan ;
- Partie liée à une autre prestation de services comme une charge d'exploitation.

Mesure de transition

Le Groupe AFMA a retenu la méthode de rétroactivité partielle en évaluant l'actif comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis le début du contrat de location en utilisant le taux d'emprunt marginal à la date de la transition.

Durée

La durée retenue par le groupe AFMA est relatée comme suit et ce en fonction des types de contrat :

- 5 ans pour les contrats de location longue durée « Matériel de transport »
- 21 ans pour les contrats de location des immeubles. La durée de (21 ans) pour les contrats de location des constructions est retenue pour les considérations suivantes :
- Principalement, l'existence des contrats dont la durée de location écoulée entre l'année en cours et leur date de début est supérieure ou égale à 12 ans
- Le fait que le locataire dispose juridiquement d'un droit au bail lui permettant le renouvellement de son bail pour des périodes triennales (option de prolongation), ainsi que l'intention du locataire de poursuivre ses activités dans les mêmes locaux

Taux d'actualisation

Selon la norme IFRS 16, le taux d'actualisation est le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou à défaut le taux marginal d'endettement de la société AFMA.

Depuis 2020, les retraitements relatifs à cette norme ont été recalculés sur une base mensuelle et non annuelle.

E-NOUVELLE INTERPRÉTATION IFRIC 23

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentées dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe AFMA a adopté les choix et les options normatives liées à cette interprétation. Le groupe AFMA n'a pas relevé d'incertitudes à la date d'arrêté des comptes 2025.

1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Entité	Activité	Pays	% de contrôle	Type contrôle	Méthode consolidation
AFMA SA	Courtage en assurance	Maroc	Mère	Mère	Mère
AFMA RABAT	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA MARRAKECH	Courtage en assurance	Maroc	99.87	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA TANGER	Courtage en assurance	Maroc	99.8	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA AGADIR	Courtage en assurance	Maroc	87.9	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA FES	Courtage en assurance	Maroc	99.93	Contrôle exclusif	Intégration globale
MCA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA OUJDA	Courtage en assurance	Maroc	99	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA LAAYOUNE	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
CAM	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA AFRICA	Holding	Maroc	99.6	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA KENITRA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
SAFE ASSUR	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
ASSURANCE AL FAHD	Courtage en assurance	Maroc	70	Contrôle exclusif	Intégration globale
ACR-AFMA	Courtage en assurance	Cote d'Ivoire	61	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Crédit (ex JBM)	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA DAKHLA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA MEKNES	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs brutes et nettes des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Rubrique	Ouverture	Acquisition	Mouvement	Cession	Écart change	Dotation	Clôture
Brevets et droits	26 064 404	7 710 863	864 685	—	6 714	—	34 639 952
Fonds commercial	1 500 000	—	—	—	—	—	1 500 000
Immo. Incorp.diverses	1 779 709	-	(864 685)	-	-	-	915 024
Total Brut	29 333 749	7 710 863	—	—	6 714	—	37 051 326
Total Amortissements	(7 413 929)	—	—	—	(3 961)	(4 475 998)	(11 893 888)
Total Valeur Nette	21 919 821	7 710 863	—	—	2 752	(4 475 998)	25 157 439

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immob. Corporelles	Ouverture	Acquisition	Mouvement	Cession	Écart change	Dotation	Clôture
Constructions	145 080 188	—	—	3 191 315	228 408	—	148 499 911
Autres immob. corporelles	101 768 286	14 419 370	(4 262 294)	87 473	56 056	—	112 167 892
Total Brut	248 797 174	14 425 050	(4 676 894)	3 278 788	284 464	—	262 108 582
Total Amortissements	(139 857 110)	—	4 505 070	1 016 651	(65 951)	(17 295 065)	(151 696 406)
Total Valeur Nette	108 940 064	14 425 050	(171 824)	4 295 439	218 512	(17 295 065)	110 412 176

4. DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS CORPORELS

Droits d'utilisation	Ouverture	Nouveaux	Sorties	Entr. pér.	Éc. ch.	Dot.	Clôture
Constructions	145 061 351	—	—	3 191 315	228 408	—	148 481 074
Autres immob.	46 547 955	7 041 547	(466 064)	87 473	—	—	53 210 911
Total Brut	191 609 306	7 041 547	(466 064)	3 278 788	228 408	—	201 691 985
Total Amortissements	(108 412 290)	—	294 239	1 016 651	(44 647)	(12 266 586)	(119 412 633)
Total Valeur Nette	83 197 016	7 041 547	(171 825)	4 295 439	183 761	(12 266 586)	82 279 351

5. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

En MAD	2025	2024
Clients	863 421 298	861 547 482
Provision clients	(22 976 773)	(28 078 972)
Créances clients nettes	840 444 525	833 468 510
Acomptes fournisseurs	7 223 292	9 216 125
Créances fiscales	3 033 419	3 111 466
Créances sociales	1 081 048	784 630
Autres créances et régularisation	95 552 117	78 727 316
Autres Créances Nettes	106 889 876	91 662 372

6. PROVISIONS

En MAD	Avantages personnel	Prov. risques		Total
Au 31 Décembre 2024	316 636	360 976		677 612
Augmentations	116 312	—		116 312
Diminution avec utilisation	—	(208 996)		(208 996)
Écart de change	7 586	—		7 586
Au 31 Décembre 2025	440 535	151 980		592 515
Dont à plus d'un an	440 535	151 980		592 515
Dont à moins d'un an	—	—		—

7. DETTES FINANCIÈRES ET PASSIFS LOCATIFS

En MAD	< 1 an	> 1 an	Total 2025	Total 2024
Emprunts établissements de crédit	4 846 718	30 403 583	35 250 301	21 586 263
Dettes crédit-bail	2 569 159	8 035 600	10 604 759	6 010 241
Passifs locatifs IFRS 16	11 838 858	70 970 753	82 809 611	95 648 470
Concours bancaires courants	32 219 807	—	32 219 807	10 412 509
Total Dettes Financières	51 474 541	109 409 936	160 884 477	133 657 483

8. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

En MAD	2025	2024
Dettes Fournisseurs	873 801 414	860 966 859
Avances clients	32 491 336	34 717 228
Dettes Fiscales	10 477 159	12 907 082
Dettes Sociales	7 211 041	6 471 713
Autres dettes et régularisation	23 688 669	21 397 796
Total	947 669 619	936 460 678

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En MAD	Déc-25	Déc-24
Banques (soldes débiteurs)	22 426 293	10 838 236
Fonds de caisse	42 994	67 229
Équivalents de trésorerie TVP	853 366	512 215
Trésorerie et équivalents	23 322 653	11 457 956
Banques (soldes créditeurs)	31 949 655	10 093 615
Trésorerie passif	32 219 807	10 411 509
Trésorerie nette	(8 897 154)	1 046 447

10. ACHATS

En MAD	2025	2024
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	38 696 758	38 581 980
Locations et charges locatives	1 168 734	1 660 749
Déplacements, missions et réceptions	12 150 522	11 022 515
Achats de travaux, études et services	11 581 091	9 048 263
Achats de matières et fournitures consommables	3 173 332	2 780 552
Entretiens et réparations	3 170 184	1 930 430
Frais postaux et télécommunications	2 561 593	2 041 851
Redevances pour brevets et marques	4 145 077	1 933 133
Reste du poste	6 975 550	4 543 307
Total	83 622 841	73 542 780

11. IMPOTS SUR LES RÉSULTATS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les impôts différés actifs sont des produits d'impôts futurs et correspondent à une différence temporaire génératrice d'économie d'impôt dans le futur.

Les impôts différés passifs sont liés à des retraitements de consolidation générateurs de charge d'impôt dans le futur. Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les soldes de l'impôt différé (actif et passif) ont été recalculés pour tenir compte de la baisse graduelle de l'impôt sur les sociétés qui devra passer à 20% en 2026.

12. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

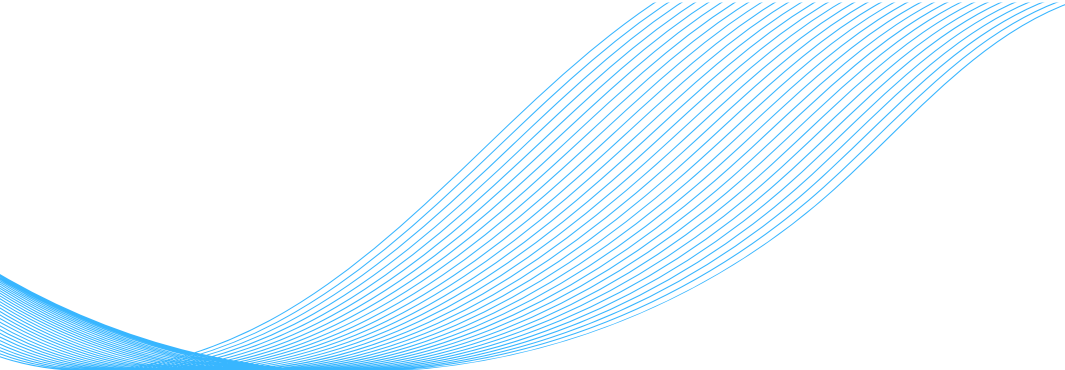
En MAD	2025	2024	Variation
Salaires et traitements	65 347 690	57 576 075	13,5%
Autres charges sociales	14 801 097	13 246 538	11,7%
Reste du poste	1 369 094	647 930	111,3%
Charges de Personnel	81 517 881	71 470 544	14,1%
Effectif moyen	470	410	14%

13. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

En MAD	2025	2024
Dotations aux amortissements — immo. Incorporelles	4 475 998	3 103 687
Dotations aux amortissements — immo. Corporelles	5 028 479	4 561 643
Dotations droites d'utilisation IFRS 16	12 266 586	11 019 949
Dotations aux provisions actives circulant	1 558 316	1 853 546
Autres dotations nettes	116 312	(47 943)
Total	23 445 692	20 490 882

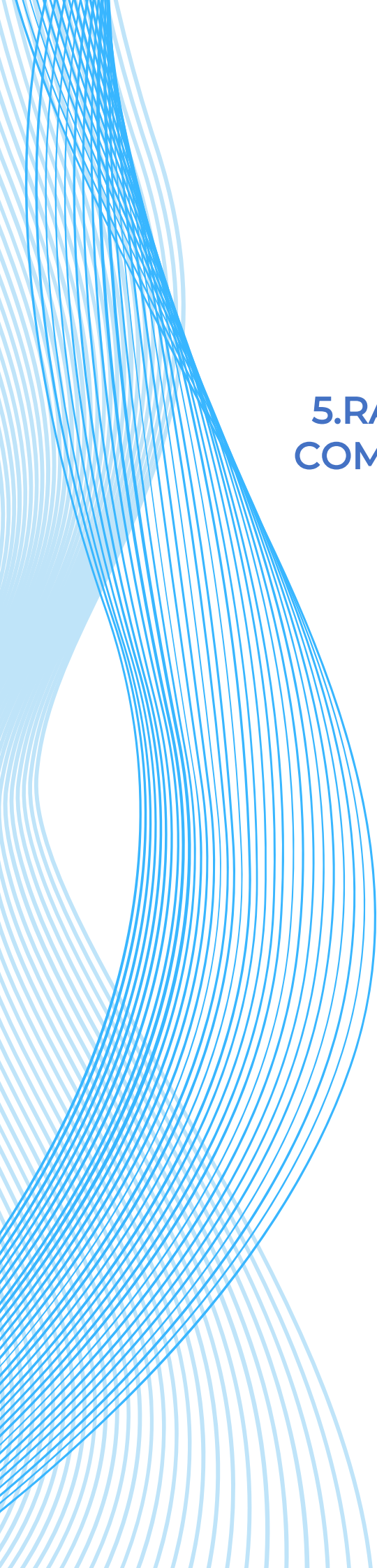
14. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'a d'incidence significative sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.



2025

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES
SOCIAUX**



5.RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.1 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.2 BILAN

5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

5.4 ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT

5.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.1 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



23, rue Ibrahim Lermouti
Quartier Oasis
20410 - Casablanca - Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca, Maroc



Aux Actionnaires de la société
AFMA S.A.
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca, Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **AFMA S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **83 819 065 MAD** dont un bénéfice net de **64 430 026 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFMA S.A. au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la situation décrite dans l'état 815 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), relative au contrôle fiscal dont a fait objet la société au cours de l'exercice 2025.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
Evaluation des titres de participation	
Au 31 décembre 2025, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition pour une valeur nette comptable de 91.430.723 MAD, soit 10% du total actif. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur nette comptable.	Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation. Nos travaux ont consisté notamment à : - Apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, si l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ; - Analyser les projections de flux de trésorerie retenues, au regard des dernières prévisions d'exploitation établies par la direction et soumises à l'approbation des organes de gouvernance ; - Comparer les données utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des participations réalisés par la direction avec les données source par entité ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.
L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2025, la société AFMA S.A. a acquis des parts supplémentaires dans la société « SAFE ASSUR S.A. » pour 10.800.000 MAD, portant ainsi sa participation dans cette filiale à 100%.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
76, Boulevard Moulay Youssef, 22^{ème} étage
Casablanca, Maroc
Tél : 05 22 20 33 06
Tél : 05 22 20 33 06
Tél : 05 22 20 33 06
Tél : 05 22 20 33 06

Mostafa FRAIHA
Associé

Forvis Mazars

forvis mazars
76, Bd Abdelmoumen, Résidence Koutoubia
2^{ème} étage - Casablanca
Tél : 05 22 42 54 23

Taha FERDAOUS
Associé



Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions

5.2 BILAN

BILAN ACTIF		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
En MAD		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amortissements provisions	Net	Net
A C T I F I M M O B I L I S A T I O N S	IMMOBILISATION EN NON-VALEUR (A)	1 965 383,88	1 074 421,01	890 962,87	1 226 007,67
	* Frais préliminaires				
	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 965 383,88	1 074 421,01	890 962,87	1 226 007,67
	* Primes de remboursements des obligations				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	31 619 435,73	9 958 504,69	21 660 931,04	17 802 436,17
	* Immobilisations en recherche et développement				
	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 704 411,05	9 958 504,69	20 745 906,36	16 022 726,51
	* Fonds commercial				
	* Autres immobilisations	915 024,68		915 024,68	1 779 709,66
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	44 578 666,82	23 963 417,17	20 615 249,65	20 159 393,50
	* Terrains				
	* Constructions				
	* Installations techniques, matériel et outillage	34 600,52	18 437,03	16 163,49	12 099,00
	* Matériel de transport	761 122,54	462 737,68	298 384,86	176 264,90
	* Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	42 846 417,19	23 482 242,46	19 364 174,73	18 935 503,03
	* Autres Immobilis, corporelles				
	* Immobilis, corporelles en cours	936 526,57		936 526,57	1 035 526,57
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	91 585 407,24		91 585 407,24	80 785 407,24
	* Prêts immobiliers				
	* Autres créances financières	154 684,45		154 684,45	154 684,45
	* Titres de participation	91 430 722,79		91 430 722,79	80 630 722,79
	* Autres titres immobilisés				
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
	* Diminution des créances immobilisées				
	* Augmentation des dettes financières				
	Total I (A+B+C+D+E)	169 748 893,67	34 996 342,87	134 752 550,80	119 973 244,58
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS (F)				
	* Marchandises				
	* Matières et fournitures consommables				
	* Produits en cours				
	* Produits intermédiaires et produits résiduels				
	* Produits finis				
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	810 672 191,82	12 829 933,43	797 842 258,39	740 651 938,96
	* Fourniss. Débiteurs, avances et acomptes	5 158 315,78	0,00	5 158 315,78	4 481 347,66
	* Client et comptes rattachés	681 476 051,64	12 829 933,43	668 646 118,21	647 010 070,22
	* Personnel	530 512,43		530 512,43	591 682,07
	* Etat	1 970 550,77		1 970 550,77	1 053 098,91
	* Comptes d'associés				
	* Autres Débiteurs	120 082 457,82		120 082 457,82	85 552 405,04
	* Comptes de régularisation Actif	1 454 303,38		1 454 303,38	1 963 335,06
	TITRES & VALEUR DE PLACEMENT (H)	247479,47		247479,47	
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)				
	Eléments circulants)				
	Total II (F+G+H+I)	810 919 671,29	12 829 933,43	798 089 737,86	740 651 938,96
T R E S O R E R I E	TRESORERIE- ACTIF	9 115 205,00		9 115 205,00	5 644 013,57
	Chèques et valeurs à encaisser				
	Banques, T.G et C.C.P	9 106 567,60		9 106 567,60	5 639 807,01
	Caisses, Régies d'avance et accréditifs	8 637,40		8 637,40	4 206,56
	Total III	9 115 205,00		9 115 205,00	5 644 013,57
TOTAL GENERAL I + II + III		989 783 769,96	47 826 276,30	941 957 493,66	866 269 197,11

BILAN PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
En MAD		31/12/2025	31/12/2024
F I N A N C E M E N T P A S S I F	CAPITAUX PROPRES		
	* Capital social ou personnel (1) moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé..... dont versé	10 000 000,00	10 000 000,00
	* Primes d'émission, de fusion d'apport		
	* Ecart de réévaluation		
	* Réserves légales	1 000 000,00	1 000 000,00
	* Réserves diverses		
	* Reports à nouveau (2)	7 989 038,84	2 887 052,78
	* Résultats nets en instances d'affectation (2)		
	* Résultat net de l'exercice (2)	64 430 026,22	65 101 986,06
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	83 419 065,06	78 989 038,84
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	400 000,00	600 000,00
	* Subventions d'investissement		
	* Provisions réglementées	400 000,00	600 000,00
	DETTE DE FINANCEMENTS (C)	24 167 170,07	15 494 632,83
	* Emprunts obligatoires		
	* Autres dettes de financements	24 167 170,07	15 494 632,83
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
	* Provisions pour risques		
	* Provisions pour charges		
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
	* Augmentation des créances immobilisées		
	* Diminution des dettes de financements		
	Total I (A+B+C+D+E)	107 986 235,14	95 083 671,68
	DETTE DU PASSIF CIRCULANT (F)	805 605 702,69	768 975 747,04
	* Fournisseurs et comptes rattachés	695 393 041,80	670 196 559,81
	* Clients créditeurs avances et acomptes	25 829 760,25	26 756 520,33
	* Personnel	2 602 093,33	1 991 825,73
	* Organismes sociaux	2 810 258,29	2 489 354,01
	* Etat	7 767 256,10	10 092 355,08
	* Comptes d'associés		
	* Autres Créanciers	67 466 863,25	54 795 619,02
	* Comptes de régularisation Passif	3 736 429,67	2 653 513,06
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		208 996,62
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)		
	Total II (F+G+H)	805 605 702,69	769 184 743,66
	TRESORERIE - PASSIF	28 365 555,83	2 000 781,77
	* Crédits d'escompte		
	* Crédits de trésorerie		
	* Banques (soldes créditeurs)	28 365 555,83	2 000 781,77
	Total III	28 365 555,83	2 000 781,77
	TOTAL GENERAL I+II+III	941 957 493,66	866 269 197,11

5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES						
En MAD			OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		NATURE	Propres à L'exercice 1	Concernant les exe. Précédents 2	3 = 1+2	4
E X P L O I T A T I O N	I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
		* Ventes de marchandises (en l'Etat)				
		* Ventes de biens et services produits	263 897 422,30		263 897 422,30	239 502 515,20
		Chiffre d'affaires	263 897 422,30		263 897 422,30	239 502 515,20
		* Variation stocks de produits (+) (1)				
		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
		* Subventions d'exploitation				
		* Autres produits d'exploitation	278 087,29		278 087,29	254 207,92
		* Reprises expl. : transferts de charges				1 619 571,57
		TOTAL I	264 175 509,59		264 175 509,59	241 376 294,69
II	CHARGES D'EXPLOITATION					
	* Achats revendus (2) de marchandises					
	* Achats consommés (2) de matière et fournitures	14 046 468,53		13 744 068,53	11 041 319,13	
	* Autres charges externes	82 633 788,29		82 936 188,29	72 234 714,43	
	* Impôts et taxes	3 292 371,80		3 292 371,80	3 074 038,53	
	* Charges de personnel	65 994 013,79		65 994 013,79	56 796 547,05	
	* Autres charges d'exploitation	600 000,00		600 000,00	600 000,00	
	* dotations d'exploitation	9 152 615,14		9 152 615,14	10 381 578,49	
TOTAL II	175 719 257,55		175 719 257,55	154 128 197,63		
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			88 456 252,04	87 248 097,06	
F I N A N C E M E N T	IV	PRODUITS FINANCIERS				
		* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	11 981 296,00		11 981 296,00	7 709 900,00
		* Gains de change	5 865,49		5 865,49	3051,61
		* Intérêts et autres produits financiers	2 813 820,60		2 813 820,60	2 374 810,44
		* Reprises financières, transferts de charges				
TOTAL IV	14 800 982,09		14 800 982,09	10 087 762,05		
V	CHARGES FINANCIERES					
	* Charges d'intérêts	4 040 357,32		4 040 357,32	3 589 612,96	
	* Pertes de change	92 865,49		92 865,49	47 828,82	
	* Autres charges financières					
	* dotations financières					
TOTAL V	4 133 222,81		4 133 222,81	3 637 441,78		
VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)			10 667 759,28	6 450 320,27	
VII	RESULTAT COURANT (III + VI)			99 124 011,32	93 698 417,33	
VII	RESULTAT COURANT (reports)			99 124 011,32	93 698 417,33	
VIII	PRODUIT NON COURANTS					
N O N C O U R A N T		* Produits des cessions d'immobilisation	117 000,00		117 000,00	31 300,00
		* Subventions d'équilibre				
		* Reprise sur subventions d'investissement				
		* Autres produits non courants	213 105,54	1 000,00	214 105,54	205 466,99
		* Reprises non courantes : transferts de charges	7 246 676,72		7 246 676,72	200000
		TOTAL VIII	7 576 782,26	1000	7 577 782,26	436 766,99
IX	CHARGES NON COURANTS					
	* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées					
	* Subventions accordées					
	* Autres charges non courantes	23 675 658,84	4271,52	23 679 930,36	7 011 357,26	
	* dotations non courantes aux amortissements et aux provisions					
TOTAL IX	23 675 658,84	4271,52	23 679 930,36	7 011 357,26		
X	RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)			-16 102 148,10	-6 574 590,27	
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)			83 021 863,22	87 123 827,06	
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	18 591 837,00		18 591 837,00	22 021 841,00	
XIII	RESULTAT NET (XI - XII)			64 430 026,22	65 101 986,06	
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			286 554 273,94	251 900 823,73	
XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			222 124 247,72	186 798 837,67	
XVI	RESULTAT NET			64 430 026,22	65 101 986,06	

5.4 ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

I- ETAT DES SOLDES DE GESTION						
En MAD					31/12/2025	31/12/2024
	1		Ventes de marchandises (en l'état)			
	2	-	Achats revendus de marchandises			
I		=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT			
II		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)		263 897 422,30	239 502 515,20
	3		* Ventes de biens et services produits		263 897 422,30	239 502 515,20
	4		* Variation stocks de produits			
	5		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même			
III		-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE :(6+7)		96 680 256,82	83 276 033,56
	6		*Achat consommés de matières et fournitures		14 046 468,53	11 041 319,13
	7		* Autres charges externes		82 633 788,29	72 234 714,43
IV		=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)		167 217 165,48	156 226 481,64
V	8	+	Subventions d'exploitations			
	9	-	Impôts et taxes		3 292 371,80	3 074 038,53
	10	-	Charges de personnel		65 994 013,79	56 796 547,05
		=	EXEDENT BRUT DE L'EXPLOITANT (EBE)		97 930 779,89	96 355 896,06
		=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)			
	11	+	Autres produits d'exploitations		278 087,29	254 207,92
	12	-	Autres charges d'exploitations		600 000,00	600 000,00
	13	+	Reprise d'exploitations			1 619 571,57
	14	-	Dotations d'exploitations		9 152 615,14	10 381 578,49
VI		=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)		88 456 252,04	87 248 097,06
VII		+	RESULTAT FINANCIER		10 667 759,28	6 450 320,27
VIII		=	RESULTAT COURANT (+ ou -)		99 124 011,32	93 698 417,33
IX		+	RESULTAT NON COURANT		-16 102 148,10	-6 574 590,27
	15	-	Impôts sur les résultats		18 591 837,00	22 021 841,00
X		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)		64 430 026,22	65 101 986,06
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT						
En MAD					31/12/2025	31/12/2024
	1	1	Résultat net de l'exercice		64 430 026,22	65 101 986,06
			* Bénéfice +		64 430 026,22	65 101 986,06
			* Perte -			
	2	+	Dotations d'exploitations		8 065 653,14	8 160 206,10
	3	+	Dotations financières			
	4	+	Dotations non courantes			
	5	-	Reprises d'exploitations			
	6	-	Reprises Financières			
	7	-	Reprises non courants		200 000,00	200 000,00
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations		117 000,00	31 300,00
	9	+	Valeurs nettes d'amort. des immobilisations cédées			
I			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)		72 178 679,36	73 030 892,16
	10	-	Distributions de bénéfices		60 000 000,00	55 000 000,00
II			AUTOFINANCEMENT		12 178 679,36	18 030 892,16

5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT

I- MASSES DU BILAN	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
			Emplois C	Ressources D
1 Financement permanent	107 986 235,13	95 083 671,67		12 902 563,46
2 Moins actif immobilisé	134 752 550,80	119 973 244,58	14 779 306,22	
3 (=) FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)	-26766315,67	-24 889 572,91	1 876 742,76	
4 Actif circulant	798 089 737,86	740 651 938,96	57 437 798,90	
5 Moins Passif circulant	805 605 702,69	769 184 743,68		36 420 959,01
6 (=) BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (B)	-7515964,83	-28 532 804,72	21 016 839,89	
7 TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) (A-B)	-19 250 350,84	3 643 231,81		22 893 582,65
II- EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
* AUTOFINANCEMENT (A)		12 178 679,36		18 030 892,16
* Capacité d'autofinancement		72 178 679,36		73 030 892,16
- Distributions de bénéfices		60 000 000,00		55 000 000,00
* CESSIONS ET REDUCTIONS				
D'IMMOBILISATIONS (B)		117 000,00		31 300,00
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		117 000,00		31 300,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupérations sur créances immobilisées				
* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX				
PROPRES ET ASSIMILES (C)				
* Augmentations de capital, apports				
* Subvention d'investissement				
* AUGMENTATION DES DETTES DE		13 000 000,00		
FINANCEMENT (D)		13 000 000,00		
(Nettes de primes de remboursement)				
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		25 295 679,36		18 062 192,16
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	22 844 959,36		16 954 525,20	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7 698 008,40		10 165 563,34	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 346 950,96		5 833 961,86	
* Acquisitions d'immobilisations financières	10 800 000,00		955 000,00	
* Augmentation des créances immobilisées				
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	4 327 462,76		6 358 297,10	
* EMPLOIS EN NON-VALEURS (H)			415 657,16	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	27 172 422,12		23 728 479,46	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	21 016 839,89			30 227 176,66
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		22 893 582,65	24 560 889,36	
TOTAL GENERAL	48 189 262,01	48 189 262,01	48 289 368,82	48 289 368,82

5.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS SOCIAUX

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
	NEANT	

TABEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EX	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Prod par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	11 128 132,79					9 162 748,91		1 965 383,88
* Frais préliminaires	22 000,00					22 000,00		
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	11 106 132,79					9 140 748,91		1 965 383,88
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 921 427,13	7 698 008,60		864 684,98			864 684,98	31 619 435,73
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	22 141 717,47	7 698 008,60		864 684,98				30 704 411,05
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles	1 779 709,66						864 684,98	915 024,68
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 442 546,40	4 346 950,96		99 000,00		4 210 830,54	99 000,00	44 578 666,82
* Terrains								
* Constructions								
* Installations techniques, matériel et outillage	443 520,00	5 680,52				414 600,00		34 600,52
* Matériel de transport	506 122,54	255 000,00						761 122,54
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	42 457 377,29	4 086 270,44		99 000,00		3 796 230,54		42 846 417,19
* Autres immobilisations corporelles Informatique	-							
* Immobilisations corporelles en cours	1 035 526,57						99 000,00	936 526,57
TOTAL GENERAL	79 492 106,32	12 044 959,56		963 684,98		13 373 579,45	963 684,98	78 163 486,43

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur Immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement Fin exercice 4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	9 902 125,12	335 044,60	9 162 748,71	1 074 421,01
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	9 902 125,12	335 044,60	9 162 748,71	1 074 421,01
* Primes de remboursement obligations				
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 118 990,96	3 839 513,73		9 958 504,69
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	6 118 990,96	3 839 513,73		9 958 504,69
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 283 152,90	3 891 094,81	4 210 830,54	23 963 417,17
* Terrains				
* Constructions				
* Installations techniques, matériel et outillage	431 421,00	1 616,03	414600	18 437,03
* Matériel de transport	329 857,64	132 880,04		462 737,68
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	23 521 874,26	3 756 598,74	3 796 230,54	23 482 242,46
* Autres immobilisations corporelles Informatique				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	40 304 268,98	8 065 653,14	13 373 579,25	34 996 342,87

TABLEAU DES DETTES

Dettes	TOTAL AU	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à- vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à- vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DETTES DE FINANCEMENT								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	24 167 170,07	19 864 369,55	4 302 800,52					
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	805 605 702,69	345 992 886,81	459 612 815,88		8 587 535,42	50 378 869,24	7 371 602,40	8 587 535,42
- Fournisseurs et comptes rattachés	695 393 041,80	255 073 876,19	440 319 165,61				8 734 106,57	
- Clients créditeurs, avances et Acomptes	25 829 760,25	22 982 108,92	2 847 651,33					
- Personnel	2 602 093,33	1 991 825,73	610 267,60					
- Organismes sociaux	2 810 258,29	2 489 354,01	320 904,28		820 279,32			820 279,32
- Etat	7 767 256,10	6 006 589,88	1 760 666,22		7 767 256,10			7 767 256,10
- Comptes d'associés								
- Autres créanciers	67 466 863,25	54 795 619,02	12 671 244,23			50 378 869,24		
- Comptes de régularisation - Passif	3 736 429,67	2 653 513,06	1 082 916,61					

TABLEAU DES SURETÉS RÉELLES DONNÉES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert Par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu D'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable Nette de la sûreté Donnée au
- Sûretés données	-	NEANT			0,00
- Sûretés reçues		NEANT			0,00
TOTAL					

ÉTAT DE RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nom, prénom ou Ou raison sociale des Principaux associés (1) 1	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent 3	Exercice actuel 4		Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8
STE TENOR FINANCES	22, BOULEVARDMYOUSSEF	394 760	394 760	10	3 947 600	3 947 600	3 947 600
MR FARID BENSALD	28, RUE ABOUHASSANE LMARINI-CASA	10	10	10	100	100	100
TENOR GROUP	22, BOULEVARDMYOUSSEF	34 761	36 106	10	347 610	347 610	347 610
TENOR INTERNATIONAL	4, RUE DE MARIVAUX7 5002 PARIS	500	0	10	5 000	5 000	5 000
TENOR ASSURANCE	22, BOULAVARDMYOUSSEF	25 600	25 600	10	256 000	256 000	256 000
CIMR	100, BD ABDELMOUMEN CASABLANCA	116 295	116 295	10	1 162 950	1 162 950	1 162 950
FIPAR-HOLDING	PLACE MY EL HASSANE XPIETRI IMM CDG RABAT	100 000	100 000	10	1 000 000	1 000 000	1 000 000
FLOTTANT EN BOURSE		328 054	327 209	10	3 280 540	3 280 540	3 280 540
TENOR MANAGEMENT	22 BD MOOLAY YOUSSEF	10	10	10	100	100	100
CAPITAL UNION	63 BOULEVARD MY YOUSSEF CASA	10	10	10	100	100	100
TOTAL		1 000 000	1 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000

ETAT B-15

La société AFMA SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal durant l'exercice 2025 portant sur les exercices 2022- 2023-2024 et 2025 au titre de l'IR salaire, la TVA et l'impôt sur les sociétés. Ce contrôle a donné lieu à un redressement fiscal de 9.5 MDH qui a été payé et comptabilisé en charges non courantes de l'exercice 2025.

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
. SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE . Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	66 882 441,68	78 363 031,17	82 928 102,19
. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1. Chiffre d'affaires hors taxes 2. Résultat avant impôts 3. Impôts sur les résultats 4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent 5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	215 365 348,43 80 543 711,82 22 704 675,00 55 000 000,00 57 839 036,82	239 502 515,20 87 123 827,06 22 021 841,00 55 000 000,00 65 101 986,06	263 897 422,30 83 021 863,22 18 591 837,00 60 000 000,00 64 430 026,22
. RÉSULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL) . Résultat net par action ou part sociale de l'exercice . Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent	57,84 55,00	65,10 55,00	64,43 60,00
. PERSONNEL . Montant des salaires bruts de l'exercice . Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	52 062 723,71 327	56 796 547,05 370	65 994 013,79 421

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

I. DATATION

Date de clôture : (1)	31/12/2025
Date d'établissement des états de synthèse : (2)	16/03/2026

II. ÉVÈNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ÈRE COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indication des événements
Néant	Favorables : néant Défavorables : néant

**6.RAPPORT SPÉCIAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES**

6.RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES



23, rue Brahim Lemtouni
Quartier Oasis
20410 - Casablanca - Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca, Maroc



23, rue Brahim Lemtouni
Quartier Oasis
20410 - Casablanca - Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca, Maroc

AFMA S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Avril 2026

Aux Actionnaires de la Société
AFMA S.A.
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca, Maroc

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les lois ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions conclues au cours de l'exercice

1.1 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA ACR

- Personnes concernées : AFMA SA détient 61% du capital d'AFMA ACR, à travers AFMA AFRICA.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie consenties par AFMA SA à AFMA ACR, non rémunérées en 2025.
- Montant avancé par AFMA SA à AFMA ACR, objet de la rémunération : 1.295 KMAD versé au cours de l'exercice 2025.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2025 : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : Néant.

2 Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1 Convention de frais de gestion entre AFMA SA et Ténor Group



- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Group.
- Nature et objet de la convention : Ténor Group assure à AFMA SA une assistance en matières juridique, fiscale, contrôle de gestion et communication. En contrepartie de sa prestation, Ténor group perçoit une rémunération calculée sur la base de 2,5% du chiffre d'affaires H.T.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 6.245 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

2.2 Convention de prestation de service « SCAN » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « SCAN ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2025 : 3.545 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.3 Convention de prestation de service « H24 » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : prestation de prise en charges des appels dans le cadre de H24.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 553 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 mars 2016.

2.4 Convention de prestation de service « CRC » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « CRC ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2025 : 216 KMAD.



2.5 Convention de prestation de service « IT » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « IT ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2025 : 2.800 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

2.6 Convention de développement informatique entre AFMA SA et Accolade

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade.
- Nature et objet de la convention : Développement informatique effectué par Accolade pour le compte d'AFMA SA.
- Montant comptabilisé en immobilisations au cours de l'exercice 2025 : 5.871 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

2.7 Convention relative à la prestation de support entre AFMA SA et ACR

- Personnes concernées : ACR filiale indirecte d'AFMA SA.
- Nature et objet de la convention : AFMA SA assure à ACR des prestations de support (finances, R.H et S.I.). En contrepartie de sa prestation, AFMA SA perçoit une rémunération calculée sur la base de 2% du chiffre d'affaires HT.
- Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2025 : 158 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

2.8 Convention relative à la prestation de support entre AFMA SA et AFMA Crédit (ex-Jean Busnot Maroc)

- Personnes concernées : AFMA Crédit (société filiale).
- Nature et objet de la convention : AFMA SA assure à AFMA Crédit des prestations de support (finances, R.H et S.I.). En contrepartie de sa prestation, AFMA SA perçoit une rémunération calculée sur la base de 2,5% du chiffre d'affaires HT.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 51 KMAD.



2.9 Convention de Facility Management conclue entre AFMA SA et Thaïs

- Personnes concernées : M. Farid BENSAÏD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thaïs.
- Nature et objet de la convention : Réalisation par la société Thaïs de prestations de Facility Management portant sur la conduite de l'exploitation technique et le pilotage des services des parties communes et privatives des immeubles situés au 8, Rue Mikhael Noualma et au 22, Boulevard Moulay Youssef ;
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 2.676 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.10 Convention de location du siège social par Ténor Immobilier à AFMA SA

- Personnes concernées : M. Farid BENSAÏD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location de l'immeuble situé au 22 boulevard Moulay Youssef servant à AFMA de siège social et se composant de quatre plateaux de bureaux d'une superficie totale de 2882 mètres carrés. Le bail est accordé moyennant un loyer actuel de 197,65 MAD par mètre carré et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 6.836 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2007.

2.11 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSAÏD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location de la totalité de l'immeuble situé au 8, Rue Mikhael Noualma, à l'exception du premier étage, pour une superficie totale occupée de 1060 m² (y compris les extensions de 2016, 2019 et 2024). Le bail est accordé moyennant un prix actuel de 187,99 MAD par mètre carré et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 2.391 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.
- Date d'autorisation de l'avenant au contrat de bail initial : l'avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2015.



- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 653 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.16 Convention de location entre AFMA SA et AFMA Crédit (ex-Jean Busnot Maroc)

- Personnes concernées : AFMA Crédit (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Sous-location d'un bureau de 30 m² situé au 3^{ème} étage de l'immeuble ROSALIDE au 22 boulevard Moulay Youssef, Casablanca, moyennant un loyer mensuel de 10 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 120 KMAD.

2.17 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Agadir

- Personnes concernées : AFMA Agadir (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : Néant.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 1.300 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

2.18 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Rabat

- Personnes concernées : AFMA Rabat (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 1.458 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

2.19 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Oujda

- Personnes concernées : AFMA Oujda (société filiale).



2.12 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSAÏD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social d'une superficie de 20 mètres carrés situé au 22 boulevard Moulay Youssef. Le bail est accordé moyennant un prix actuel de 197,67 MAD par mètre carré et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 47 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 janvier 2014.

2.13 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSAÏD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social situé au 22 boulevard Moulay Youssef, d'une superficie de 20 mètres carrés. Le bail est accordé moyennant un prix actuel de 396 MAD par mètre carré et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 95 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2021.

2.14 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSAÏD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location d'un plateau de bureau au boulevard Hassan 1^{er}, d'une superficie de 1400m². Le bail est accordé moyennant un loyer actuel de 144,00 MAD par mètre carré et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 2.505 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

2.15 Convention de location d'un logement de fonction par Mme BENQEDDI à M. Farid BENSAÏD

- Personnes concernées : M. Farid BENSAÏD Président du conseil d'administration de AFMA SA.
- Nature et objet de la convention : Location d'un logement de fonction au profit de M. Farid BENSAÏD moyennant un loyer mensuel de 54.450 MAD.



- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.

- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 150 KMAD.

- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2015.

2.20 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Fès

- Personnes concernées : AFMA Fès (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 1.771 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.21 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et MCA

- Personnes concernées : MCA (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : Néant.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : Néant.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.22 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Marrakech

- Personnes concernées : AFMA Marrakech (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.

- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 893 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.23 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Tanger

- Personnes concernées : AFMA Tanger (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 151 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 575 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.24 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et CAM

- Personnes concernées : CAM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : Néant.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : Néant.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 mars 2019.

2.25 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et Safeassur

- Personnes concernées : Safeassur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 1.588 KMAD.

8

- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : Néant.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par les Conseils d'Administrations du 20 mars 2020 puis du 29 mars 2021.

2.26 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Kénitra

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration d'AFMA SA et co-gérant d'AFMA Kénitra.
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 234 KMAD.

2.27 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Laayoune

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration d'AFMA SA et gérant d'AFMA Laayoune.
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 276 KMAD.

2.28 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Meknès

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration d'AFMA SA et gérant d'AFMA Meknès.
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 452 KMAD.

2.29 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Crédit (ex-Jean Busnot Maroc)

- Personnes concernées :
 - M. Farid BENSALD, Président des conseils d'administration d'AFMA SA et d'AFMA Crédit ;

9

- M. Mouhcine TOUZANI, Directeur Général Délégué d'AFMA et Administrateur Directeur Général Délégué de d'AFMA Crédit.

- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 940 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 51 KMAD.

2.30 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Dakhla

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD, Président du conseil d'administration d'AFMA SA et co-gérant d'AFMA Dakhla.
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 415 KMAD.

2.31 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et ses filiales (convention écrite)

- Sociétés concernées : AFMA Fès, AFMA Marrakech, AFMA Tanger, AFMA Rabat, AFMA Agadir, MCA, CAM, AFMA Oujda et AFMA Laayoune.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012, puis en date du 16 mars 2018 pour les filiales AFMA Laayoune et AFMA Oujda.
- Montants des avances accordées par AFMA SA à ses filiales :

Chiffres en KMAD				
Entité	Créance au 31/12/2024	Versement	Rembours.	Créance au 31/12/2025
AFMA AGADIR	-	-	-	-
AFMA FES	310	5 800	2 500	3 610
AFMA LAAYOUNE	1 355	200	-	1 555
AFMA MARRAKECH	1 500	4 700	4 900	1 300
AFMA OUJDA	464	400	-	864
AFMA RABAT	110	3 900	-	4 010
AFMA TANGER	-	-	-	-
CAM	-	-	-	-
MCA	-	3 405	3 405	-

10

- Montants des avances reçues par AFMA SA de ses filiales :

Chiffres en KMAD				
Entité	Dettes au 31/12/2024	Encaissement	Rembours.	Dettes au 31/12/2025
AFMA AGADIR	10 110	14 000	13 900	10 010
AFMA FES	-	-	-	-
AFMA LAAYOUNE	-	-	-	-
AFMA MARRAKECH	-	-	-	-
AFMA OUJDA	-	-	-	-
AFMA RABAT	-	-	-	-
AFMA TANGER	4 500	8 900	9 000	4 600
CAM	11 980	5 900	9 800	15 880
MCA	695	12 795	12 395	295

- Montants des produits et des charges d'intérêt comptabilisés au cours de l'exercice 2025 :

Chiffres en KMAD		
Entité	Produits	Charges
AFMA AGADIR	-	563
AFMA FES	76	-
AFMA LAAYOUNE	62	-
AFMA MARRAKECH	116	-
AFMA OUJDA	28	-
AFMA RABAT	79	-
AFMA TANGER	-	198
CAM	-	765
MCA	41	77

2.32 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Kénitra

- Personnes concernées : AFMA Kénitra (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montants avancés par AFMA SA à AFMA Kénitra, objets de la rémunération : 800 KMAD reporté de l'exercice précédent et 200 KMAD versés au cours de l'exercice 2025.
- Montants remboursés par AFMA Meknès au cours de l'exercice 2025 : 500 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 41 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

11

2.33 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Safe Assur

- Personnes concernées : Safe Assur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montants avancés par AFMA à Safe Assur, objets de la rémunération : 1.000 KMAD versé au cours de l'exercice 2025, remboursé totalement au cours de l'exercice.
- Montants avancés par Safe Assur à AFMA, objets de la rémunération : 1.000 KMAD reporté de l'exercice précédent et 11.000 KMAD versés au cours de l'exercice 2025. Ces avances ont été remboursés à hauteur de 8.600 KMAD en 2025.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 5 KMAD.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 48 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

2.34 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Africa

- Personnes concernées : AFMA Africa (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montants avancés par AFMA à AFMA Africa, objets de la rémunération : 1.623 KMAD reporté de l'exercice précédent et 1.500 KMAD versés au cours de l'exercice 2025.
- Montants remboursés par AFMA SA au cours de l'exercice 2025 : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 86 KMAD.

2.35 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Crédit (ex-Jean Busnot Maroc)

- Personnes concernées : AFMA Crédit (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montants avancés par JBM à AFMA SA, objets de la rémunération : 3.500 KMAD reporté de l'exercice précédent.
- Montants remboursés par AFMA SA à JBM au cours de l'exercice 2025 : 2.300 KMAD.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 162 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2021.

12

2.36 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Meknès

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration d'AFMA SA et gérant d'AFMA Meknès.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montants avancés par AFMA SA à AFMA Meknès, objets de la rémunération : 300 KMAD reporté de l'exercice précédent et 500 KMAD versés au cours de l'exercice 2025.
- Montants remboursés par AFMA Meknès à AFMA SA au cours de l'exercice 2025 : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 24 KMAD.

2.37 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et ASSURANCE AL FAHD

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration d'AFMA SA et co-gérant d'ASSURANCE AL FAHD.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montants avancés par ASSURANCE AL FAHD à AFMA SA, objet de la rémunération : 1.500 KMAD reporté de l'exercice précédent.
- Montants remboursés par AFMA SA au cours de l'exercice 2025 : 1.500 KMAD.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 42 KMAD.

2.38 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Dakhla

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration d'AFMA SA et co-gérant d'AFMA Dakhla.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à AFMA Dakhla, objet de la rémunération : 100 KMAD reporté de l'exercice précédent et 400 KMAD versé au cours de l'exercice 2025.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2025 : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 15 KMAD.

2.39 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Restauration

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et administrateur d'Accolade.

13

- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.40 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Group

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Group.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.41 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Retail

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Retail.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.

2.42 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Distrib

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Distrib.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.

14

- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.43 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Thaïs

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thaïs.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Thaïs objet de la rémunération : 2.000 KMAD reporté de l'exercice précédent et 2.000 KMAD versés au cours de l'exercice 2025.
- Montant remboursé par Thaïs à AFMA SA au cours de l'exercice 2025 : 2.000 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 132 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.44 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et l'association Orchestre Philharmonique du Maroc

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Fondateur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.

2.45 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et l'association Fondation Ténor pour la Culture

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.

2.46 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Immobilier

15

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.

2.47 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Services

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Services.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.48 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Montants avancés par AFMA SA à Accolade Casa, objets de la rémunération : 500 KMAD reporté de l'exercice précédent et 460 KMAD versés au cours de l'exercice 2025.
- Montant remboursé par Accolade Casa à AFMA SA au cours de l'exercice 2025 : 230 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 37 KMAD.

2.49 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Accolade

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Montants avancés par AFMA SA à Accolade, objets de la rémunération : 5.500 KMAD reporté de l'exercice précédent et 25.240 KMAD versés au cours de l'exercice 2025.
- Montant remboursé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2025 : 1.470 KMAD.

16

- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2025 : 1.572 KMAD.

2.50 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Nassam

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Nassam.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.

2.51 Convention de d'avance de trésorerie entre AFMA SA et PSD

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de PSD.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 6% HT.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.52 Convention de participation aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Ténor pour la Culture

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture.
- Nature et objet de la convention : Dans le cadre du projet Mazaya, AFMA SA participe aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Ténor pour la Culture à hauteur de 100 KMAD par an.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 100 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.53 Convention de contribution au développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers l'association Fondation Ténor pour la Culture

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture.

17

- Nature et objet de la convention : Dans le cadre du développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers la Fondation Ténor pour la Culture, AFMA SA contribue pour un montant annuel s'élevant à 0,2% de son résultat net avec un minimum de 50 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 171 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.54 Convention de soutien et développement en faveur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Fondateur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc.
- Nature et objet de la convention : AFMA participe au soutien et au développement de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc ;
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025 : 186 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

Fait à Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO

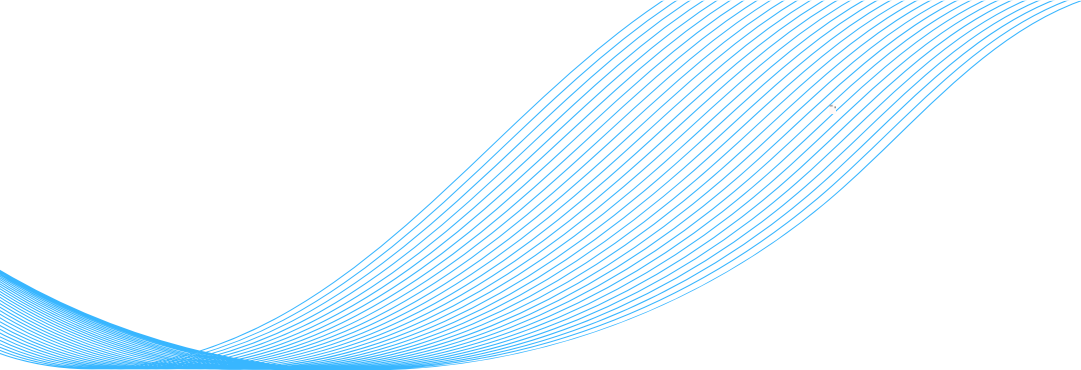

BDO & A
Advisory
75 rue de la République - 92000 Nanterre
Tél : 01 47 33 52 21 - 33 54 15
Fax : 01 47 33 52 22 - 33 54 06
Site : www.bdo.ma
SIRET : 50120054000001

Mostafa FRAIHA
Associé

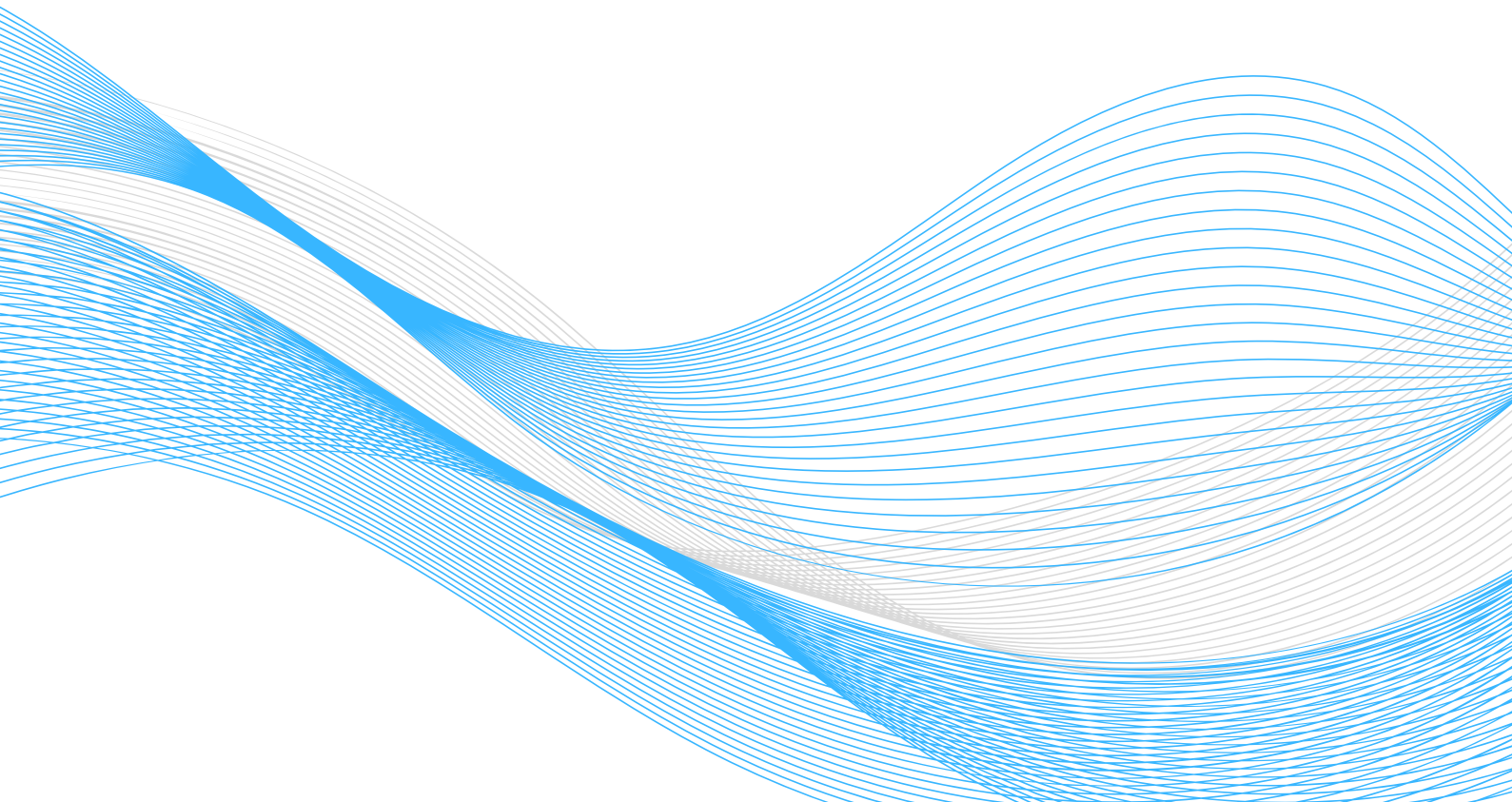
Forvis Mazars


forvis mazars
75 rue de la République - 92000 Nanterre
Tél : 01 47 33 52 21 - 33 54 15
Fax : 01 47 33 52 22 - 33 54 06
Site : www.forvis-mazars.ma
SIRET : 50120054000001

Tahar FERDAOUS
Associé

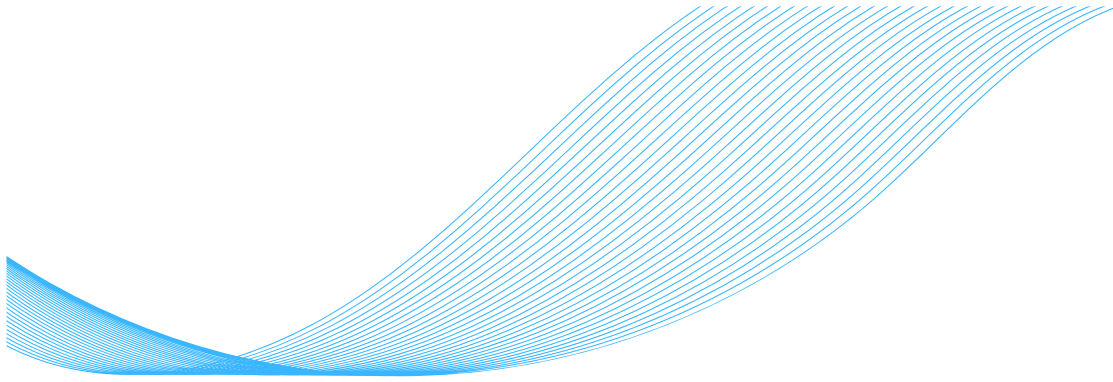


7.DÉCLARATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

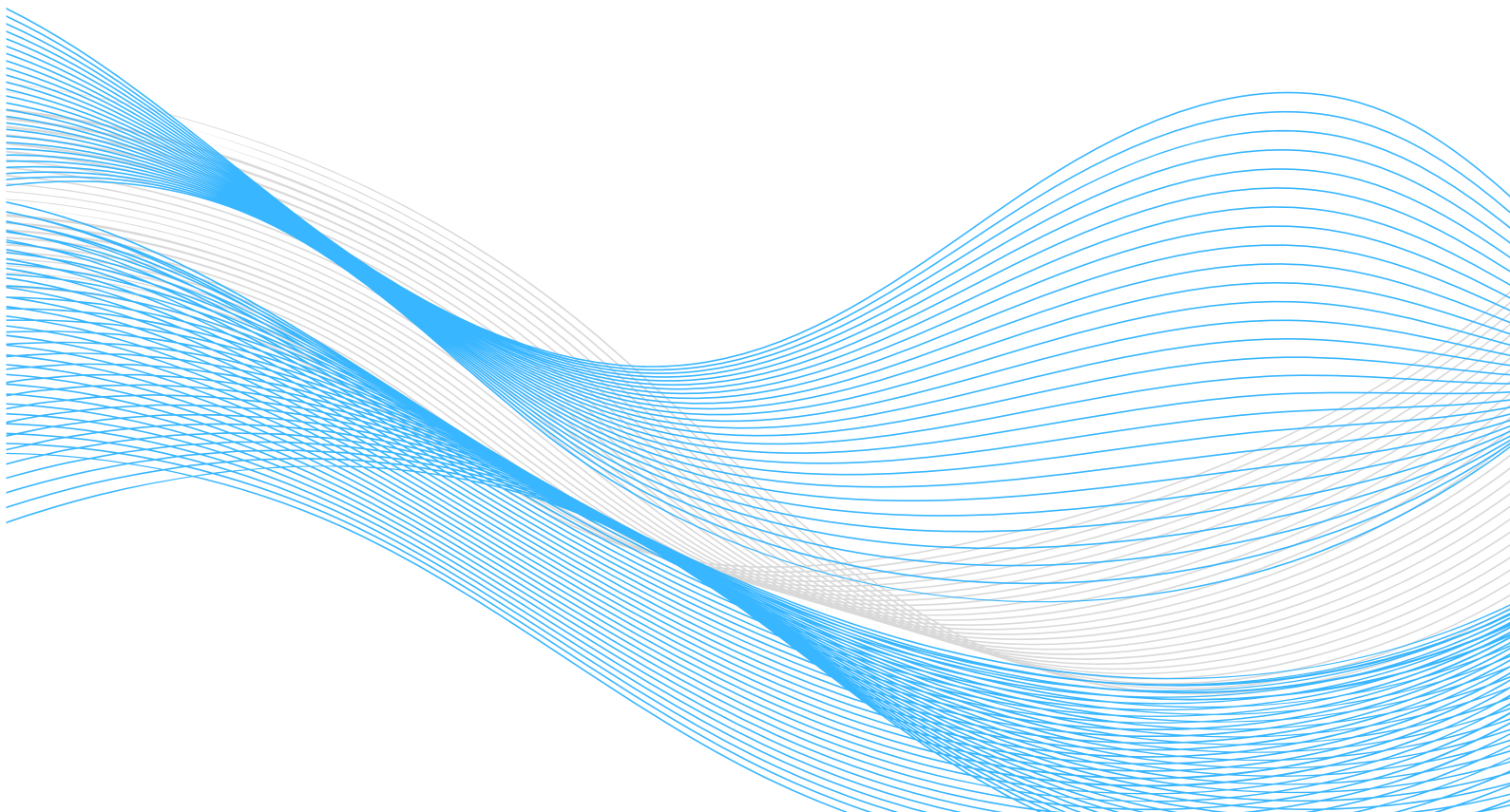


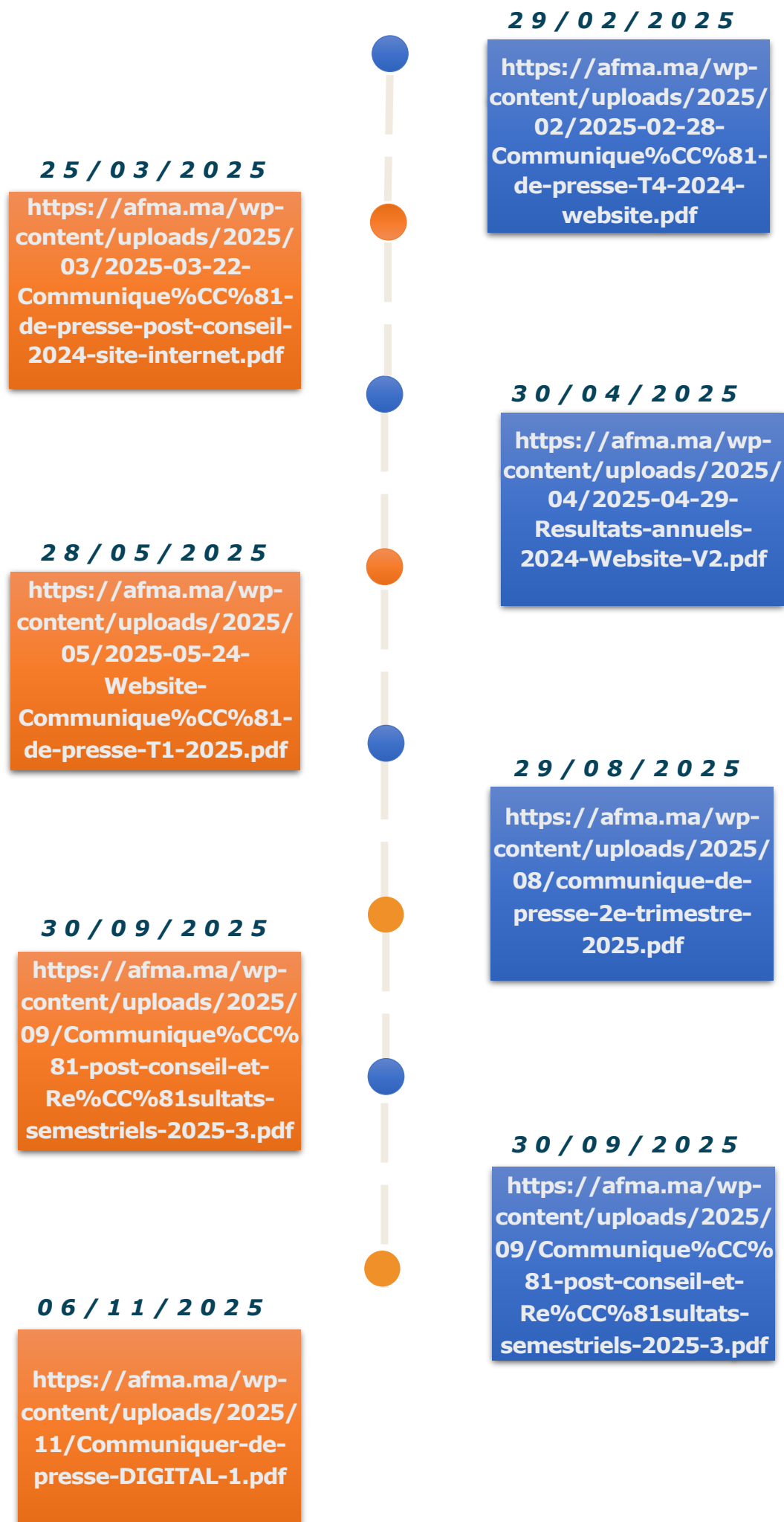
7.DÉCLARATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En KDH	Mazars						BDO (Ex KPMG)						Total
	Montant/Année			% /Année			Montant/Année			% /Année			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
Commissariat aux comptes, certification													
Examen des comptes individuels et consolidés	258 000	258 000	276 000	83%	84%	98%	712 200	712 000	714 000	79%	90%	100%	2 952 200
Emetteur	258 000	258 000	258 000	83%	84%	91%	265 200	258 000	258 000	22%	24%	36%	1 577 200
Filiales	-	-	-	-	-	-	447 000	454 000	438 000	57%	65%	61%	1 339 000
Autres diligences et prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Emetteur	-	-	18 000	-	-	6%	-	-	18 000	-	-	3%	36 000
Filiales	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	-	0
Sous-Total	258 000	258 000	276 000	83%	84%	98%	712 200	712 000	714 000	79%	90%	100%	2 952 200
Autres prestations rendues	72 000	72 000	7 000	17%	16%	2%	72 000	72 000	-	21%	10%	0%	385 000
Sous-Total	72000	72000	7000	17%	16%	2%	72 000	72 000	0	21%	10%	0%	385 000
Total Général	330 000	330 000	283 000	100%	100%	100%	784 200	784 200	714 000	100%	100%	100%	3 337 200



8.LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS AU COURS DE L'EXERCICE





GROUPE



AFMA S.A.

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000 DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : 22, BOULEVARD MOULAY YOUSSEF - CASABLANCA

RC CASABLANCA N° 22463 • **I.F** N° 01020480 • **TP** N° 35545267